







ANNEE 2014

L'action des services de l'Etat dans les Deux-Sèvres



79

2

Sommaire

Avant-propos (page 4)

1 Sécurité, citoyenneté et réglementation

Sécurité (page 5)

Sécurité et prévention de la délinguance

Sécurité routière

Sécurité civile

Sécurité alimentaire et non alimentaire des consommateurs

Citoyenneté (page 10)

Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Mission de mémoire

Réglementation (page 12)

Elections

Délivrance des titres

Autorisations réglementaires

2 Emploi, développement économique et **finances publiques**

Emploi et développement économique (page 15)

Emplo

Finances publiques (page 17)

Le recouvrement de l'impôt Douanes : bureau de Niort

Soutien aux exportations et aux échanges communautaires

Education nationale et culture

Education nationale (page 21)

Rythmes scolaires

Collèges privés

Contrats aidés

Liaison école-collège

Education prioritaire

Contractualisation tripartite

Culture: deux axes prioritaires (page 24)

Développement culturel du territoire

Restauration et sauvegarde du patrimoine

4 Cohésion sociale, protection des populations et santé dans les territoires

Cohésion sociale (page 27)

Politiques éducatives et d'accompagnement social Soutien à la vie associative et au sport

Protection des populations (page 30)

Protection des populations

Protection sanitaire de l'alimentation

Protection animale

Santé dans les territoires (page 34)

Vigilance et sécurité de l'environnement et des milieux Veille, alerte et gestion sanitaire

5 Territoires, agriculture, développement durable et collectivités territoriales

Territoires (page 39)

Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales

Agriculture durable (page 40)

Développement durable et protection de l'environnement (page 43)

Environneme

Transition énergétique

Eau et biodiversité

Planification, urbanisme et soutien au développement local

Accessibilité

Logement

Collectivités territoriales (page 48)

Contrôles de légalité et budgétaire des collectivités

Coopération intercommunale

Accompagnement des nouveaux élus

Conclusion (page 50)

Avant-propos



Comme en dispose l'article L.3121-26 du Code général des collectivités territoriales, le représentant de l'État dans le département présente dans un rapport, l'action de ses services durant l'année écoulée.

Les événements tragiques du début d'année ont rappelé à chacun d'entre nous la nécessité, à chaque instant, de faire vivre les valeurs fondamentales de notre République : liberté, égalité, fraternité et laïcité.

La mobilisation de nos concitoyens à travers des marches et rassemblements dans les principales villes de notre département leur a permis d'exprimer un attachement sincère à l'État et à ses équipes dont ils ont pu apprécier le dévouement.

De la protection des citoyens à l'accompagnement des projets structurants, du soutien à l'emploi et la compétitivité des entreprises au renforcement de la cohésion sociale, de la transition énergétique au maintien de la biodiversité, cette action est large. Ce rapport en est l'illustration.

En matière de sécurité, l'année 2014 a permis de stabiliser l'augmentation des faits de délinquance grâce à la mobilisation des forces de l'ordre et à une meilleure sensibilisation des acteurs locaux (élus, chambres consulaires, fédérations professionnelles) sur ces enjeux. La prévention, à travers la déclinaison du plan départemental 2013-2017, reste une action prioritaire vers le jeune public.

L'année écoulée a été également un temps fort de démocratie avec l'organisation de trois scrutins : renouvellement des conseils municipaux et communautaires les 23 et 30 mars ; élection des représentants au parlement européen le 25 mai ; élection des sénateurs le 28 septembre. La mobilisation des services de la préfecture, des sous-préfectures et des mairies a permis à nos concitoyens d'exercer leur droit de vote dans les meilleures conditions possibles.

Depuis ma prise de fonction, j'ai pu apprécier les nombreux atouts de notre département. L'État n'y agit pas seul, il le fait en partenariat avec tous ceux qui participent à sa vitalité et son dynamisme : élus, entreprises, association, citoyens.

Les services de l'Etat témoignent que, sur de nombreux dossiers cruciaux, notamment le développement économique et l'emploi, les solidarités et l'environnement, les Deux-Sèvres sont exemplaires.

Jérôme GUTTON

Préfet des Deux-Sèvres

1.- Sécurité, citoyenneté et réglementation

La sécurité

La sécurité et la prévention de la délinquance

Le département des Deux-Sèvres reste parmi les plus sûrs de France, se classant au 84ème rang national pour les violences aux personnes et au 79ème rang pour les atteintes aux biens.

Les deux principaux «agrégats» (atteintes aux biens et aux personnes) sont en baisse. Les taux d'élucidation des services de sécurité sont d'un très bon niveau et supérieur au niveau régional et national du fait de la mobilisation de tous les acteurs.

Cependant, l'absence de culture de sécurité de la population reste une caractéristique locale qu'il est difficile de faire évoluer malgré les efforts de sensibilisation déployés.

Dans la Zone de Police (Niort et Thouars)

Confirmant la tendance des années précédentes, la zone police a connu une baisse de plus de 10 % des faits d'atteintes aux biens et de 12 % en matière d'atteintes aux personnes.

Le taux d'élucidation est en hausse : 24 % pour les atteintes aux biens et 77 % pour les atteintes aux personnes, soit un taux supérieur à un panel de Directions Départementales de Sécurité Publique similaires sur ces thèmes sensibles. Ce niveau de résultat traduit l'engagement des services sur le terrain et en matière d'enquête judiciaire.

Dans la Zone de Gendarmerie

La délinquance globale constatée en 2014 présente une baisse de 4,14 % et le taux d'élucidation globale de 46,55 % est très satisfaisant et supérieur à l'année 2013.

Les faits prioritaires sont les atteintes aux biens (61,3 % de la délinquance globale) avec une grande part ayant trait aux cambriolages avec en premier lieu, les résidences principales et secondaires, puis les établissements industriels et commerciaux. Le département est doublement impacté par des phénomènes type périples, essentiellement nocturnes, attribué à la délinquance itinérante et par la délinquance locale.

Mais, l'investissement et le travail des enquêteurs, notamment l'action coordonnée des GELAC (Groupe d'Enquête pour la Lutte Anti-Cambriolage) et des brigades territoriales, permettent un bon niveau d'élucidation de 22,7 %, supérieur au taux national de 16 %.

Ces résultats encourageants sont le fruit de la forte mobilisation du groupement par le biais d'une occupation de la voie



Sécurité, citoyenneté et réglementation

Sécurité, citoyenneté et réglementation

publique affinée et des actions de prévention envers les professionnels (milieu agricole, commerçants), les particuliers (seniors, premier protocle « participation citoyenne du département signé au Tallud, création d'un compte Facebook).

Les infractions relevées par l'action des services (IRAS), bien qu'en légère baisse, ont été efficientes dans deux domaines essentiellement : les infractions à la législation sur les stupéfiants et les recels.

L'ouverture en janvier 2013 d'un poste de travailleur social gendarmerie à mi-temps auprès de la BTA de Bressuire et en partenariat avec la municipalité a démontré toute sa pertinence.

Bien intégrées dans le partenariat, les forces de sécurité intérieure sont associées à de nombreuses actions dans le cadre de la coopération avec la police municipale, le SDIS, le centre hospitalier et sont associées à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la ville.







En termes de **prévention** de la délinquance, le Plan Départemental 2013-2017 signé le 24 janvier, déclinaison locale des trois axes de la stratégie nationale (actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, violences intrafamiliales et aide aux victimes et pour améliorer la tranquillité publique), doit permettre d'apporter des réponses adaptées. La mise en oeuvre de cette politique s'appuie sur les cinq conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD et CISPD) du département. Cette thématique nécessite une approche ciblée des différents publics et l'identification des problématiques spécifiques des territoires

La sécurité routière

Les orientations nationales des politiques locales de sécurité Routière pour l'année 2014 fixées par le Président de la République nous ont conduits, dans le cadre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière (PDASR), à présenter nos actions autour des **priorités** suivantes :

- La lutte contre l'alcool et les stupéfiants au volant
- L'accidentalité des jeunes
- La lutte contre l'accidentalité des deux roues motorisés
- La lutte contre les vitesses excessives ou inadaptées
- Les actions de prévention en direction des seniors

Pour le département des Deux-Sèvres, l'année 2014, moins accidentogène que 2013, a déploré :

- 177 accidents corporels (- 20) soit une diminution de 10,15%
- 20 accidents mortels (- 8) soit une diminution de 28,57%
- 25 personnes ont perdu la vie (- 5) soit une diminution de 16,66%
- 218 blessés (- 17) soit une diminution de 7,23%
- 134 blessés hospitalisés (- 21) soit une diminution de 13,54%

Cette diminution est due, en grande partie, aux deux roues (5 en 2014 contre 9 en 2013).

Concernant les accidents mortels, si en 2013, les 25-34 représentaient 26% des tués, l'année 2014 a été marquée par une sur représentation des jeunes de 18-24 ans (8) représentant 32% des tués et des 25-34 ans (6) représentant 24% des tués. Au total, les 15-34 ans représentent 64% des tués sur les routes du département des Deux-Sèvres.

L'année 2014 a été marquée par des accidents mortels qui se sont déroulés le vendredi soir, le samedi et le dimanche : 17 personnes ont perdu la vie sur ces jours, soit 68% des tués, les causes en étant principalement des vitesses inadaptées aux circonstances, l'alcool, les produits stupéfiants et la fatigue. L'indice de gravité des accidents est passé de 15,22 en 2013 à 13,58 en 2014*.

* nombre de tués/nombre d'accidents x 100

Les actions de prévention menées tout au long de l'année ont permis de sensibiliser à la sécurité routière environ 15.000 personnes.155 journées d'actions de prévention ont été animées par les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR). Les 46 IDSR ont été sollicités pour 55 actions de prévention.

Public cibles	Nombre d'actions
Education Nationale	26
Milieu sportif	5
Stand Sécurité Routière (foires, puces moto, rassemblements divers	11
Motards	2
Seniors	4
Plan de prévention du risque routier en entreprise	5
Personnes vulnérables : IME de Niort	1

Conduite d'un deux roues motorisé

En partenariat avec la police et la gendarmerie, une action a été menée en direction des motards, le 6 avril **2014** avec le concours de la Fédération Française des Motards Citoyens (FFMC) et l'Association de Formation Des Motards (AFDM) et de nombreux partenaires. 70 motards ont ainsi été mis dans des situations délicates (freinage d'urgence, évitement d'un obstacle, maniabilité lente, équilibre à l'arrêt)



Actions dans les écoles, collèges et lycées

Les IDSR sont intervenus dans les établissements scolaires (écoles primaires, collèges, lycées) à 26 reprises en 2014 afin de faire prendre conscience à ce jeune public combien il est indispensable de respecter les règles de conduite et le code de la route que l'on soit cycliste, cyclomotoriste ou déjà conducteur d'une voiture.



La sécurité civile

Bien que l'année 2014 n'ait été marquée en Deux-Sèvres par aucune crise majeure d'origine naturelle ou technologique, les services de l'Etat ont toutefois été mobilisés à 24 reprises pour lancer des alertes météorologiques ou au niveau des crues, auprès des mairies.

Sécurité, citoyenneté et réglementation

Outre la révision de deux Plans d'Interventions Particuliers (PPI), celui du barrage de la Touche Poupard et des établissements SEVESO SIGAP et Arizona Cheminal, les services ont été mobilisés par quatre exercices au cours de

- √ un exercice relatif au plan particulier d'intervention du barrage de la Touche Poupard, le 12 mars 2014;
- ✓ un exercice d'un incendie à proximité d'un site d'explosifs le 17 avril 2014 relatif au plan particulier d'intervention de l'établissement ESA à Thenezav :
- √ un exercice relatif au plan particulier d'intervention de l'entreprise De Sangosse, classée Seveso seuil haut, le 4 décembre 2014 à St-Symphorien ;
- ✓ un exercice mixte cadre et terrain d'un accident ferroviaire, impliquant un minibus et un train transportant une cinquantaine de voyageurs le 5 juin 2014, a permis de tester le poste de commandement opérationnel mobile (PCO) installé dans une tente sur les lieux de l'accident, ainsi que l'activation de la Cellule d'information du Public

Ces exercices de sécurité civile permettent de tester les plans opérationnels de type ORSEC.

Photo de gauche : intérieur du poste de commandement opérationnel avec différents acteurs : le SAMU, la préfecture (le Secrétaire Général et le chef du SIDPC), le SDIS ; et à droite : cellule d'informations du public à la préfecture





La communication d'urgence étant un élément essentiel de la gestion opérationnelle des situations de crise, en cas d'évènement majeur, le SIDPC s'est engagé en 2014 dans une démarche de certification « qualipref », en lien avec le service communication interministérielle, avec des engagements de service :

- · l'activation en moins d'une heure de la cellule de communication de crise opérationnelle 7 jours sur 7, et 24 heures sur 24, au sein du centre opérationnel départemental (COD);
- · l'activation de la cellule d'information du public (CIP) à l'aide d'un numéro unique de crise. Elle permet de répondre à un flux d'appels téléphoniques engendrés par un événement majeur et auquel le standard téléphonique de la préfecture ne peut faire face. Une quinzaine d'agents volontaires ont suivi une formation pour être opérateurs au sein de cette cellule..

Elle a été activée lors de l'exercice «accident ferroviaire» du 5 juin 2014.

Enfin, les Rencontres de la Sécurité Intérieure, manifestation nationale annuelle, se sont déroulées du 8 au 10 octobre 2014 sous la forme innovante d'ateliers, tels que « les commissions communales de sécurité » et « la sécurité et l'organisation de manifestations sur la commune » auxquels ont participé les services.

Le SIDPC a également animé l'atelier « le rôle du maire dans la gestion de crise » en lien avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours et un élève de l'IUT de Niort. Une quinzaine de maires ont participé. Cet atelier a été l'occasion de mettre l'accent sur l'importance de leur rôle dans la gestion de crise et la nécessité de se doter d'un plan communal de sauvegarde.

La sécurité alimentaire et non alimentaire des consommateurs

Les alertes ont été opérées à différents niveaux :

Les alertes concernant des produits alimentaires et intoxications alimentaires :

sur les 56 alertes enregistrées en 2014 pour la partie services vétérinaires, 10 alertes ont fait l'objet d'actions particulières de la part des services vétérinaires des Deux-Sèvres pour des denrées déjà commercialisées. Six Toxi-Infections Alimentaires Collectives (TIAC) ont également fait l'objet d'inspections et de prélèvements.

✓ La sécurité des produits et des prestations dans le secteur non alimentaire :

Des contrôles ont été menés dans ce cadre par les enquêteurs de la DDCSPP issus du réseau Concurrence Consommation et Répression des Fraudes, à noter notamment le contrôle des cigarettes électroniques. La fabrication et la commercialisation des cigarettes électroniques a connu un développement important, et des entreprises se sont mises à fabriquer du liquide dans des conditions plutôt artisanales. La composition des liquides, l'étiquetage de sécurité, ainsi que la sécurité des chargeurs secteur sont contrôlés. Un chargeur, prélevé chez un fabricant de liquide également importateur de chargeurs, a été déclaré non conforme et dangereux. Le stock a été saisi et détruit, sous l'autorité du Procureur de la République. En 2014, plusieurs producteurs et détaillants ont aussi cessé leur activité. Il semble qu'une professionnalisation du secteur soit amorcée.

√ La mise en œuvre des plans de surveillance et de contrôle

Elle s'est traduite par la réalisation de 2 354 prélèvements sur des denrées alimentaires et non alimentaires.

√ L'amélioration de la qualité sanitaire des abattoirs au regard de la réglementation européenne :

L'abattage est un secteur d'activité très développé en Deux-Sèvres. Ainsi, en 2014, 286.627 tonnes de viande ont fait l'objet d'une inspection permanente dans les abattoirs de boucherie et dans les quatre plus grands abattoirs de volailles/ lapins du département.

Les modalités de classement sanitaire national des abattoirs ont évolué en 2014. Désormais le classement sanitaire prend formellement en compte la réactivité du professionnel face aux non conformités qu'il détecte lui-même en appliquant son plan de maîtrise sanitaire (PMS) de façon régulière et critique, et également face aux non conformités que les services d'inspections identifient et formalisent.

Dans un tel contexte, les abattoirs d'animaux de boucherie et les abattoirs industriels de volailles ont démontré une bonne réactivité et ont tous été évalués conformes.

En revanche, des abattoirs de volailles de taille plus modeste, plus fragiles dans le fonctionnement et moins investis dans le suivi de leur PMS n'ont pas toujours, pour quelques uns d'entre eux, démontré une réactivité suffisante. Six ateliers d'abattage de volailles ou de palmipèdes gras ont été déclassés. Six abattoirs de volailles de taille plus modeste voient toutefois leur catégorisation évoluer de façon favorable.



10

Sécurité, citoyenneté et réglementation

11

La citoyenneté

La mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Au-delà des actions de politique intégrée en termes d'égalité femme-homme, il convient de signaler plusieurs actions conduites en Deux-Sèvres en 2014:

- √ des actions de lutte contre les violences faites aux femmes à hauteur de 34.956
 € (dont 26.800
 € au titre d'un accueil de jour pour femmes victimes de violences au sein du couple);
- √ des actions de lutte contre les stéréotypes à hauteur de 4.200€;
- √ des actions en faveur de l'égalité professionnelle et l'articulation des temps de vie à hauteur de 5.900€,
- √ l'activité de l'antenne 79 à hauteur de 37.472€.

En supplément de l'action continue (animation des réseaux violence, commission départementale, soutien des groupes de parole, manifestations), la lutte contre les violences faites aux femmes a été riche en 2014, trois faits marquants peuvent être soulignés :

- √ la création d'un accueil de jour pour femmes victimes de violences au sein du couple, gérée par l'UDAF
- √ le consulting des acteurs du département en matière d'articulation des acteurs en réseaux de compétence en mai, et la restitution des travaux par la mise en place d'une journée départementale en novembre 2014 ;
- ✓ la création et la diffusion d'un livret départemental d'information des acteurs concernés par les violences au sein du couple

En matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'année 2014 a également été l'occasion d'agir, de réfléchir et d'informer :

- · une semaine de l'égalité professionnelle: journée d'information pour les femmes des formations proposées par le CFA, colloque sur la prévention et l'organisation des acteurs autour des risques psycho-sociaux des agriculteurs et agricultrices de la région, conférence de presse à Mélioris concernant les accords égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- · deux petits déjeuners Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes réalisés dans le département pour favoriser l'entrepreneuriat des femmes ;
- · un « 8 mars » en faveur de l'égalité professionnelle avec l'animation par M. Le Préfet d'un débat réunissant les acteurs concernés (entreprises, partenaires sociaux, chambres consulaires, services de l'Etat impliqués) ainsi que la rencontre d'agricultrices du département.

La lutte contre les stéréotypes et les représentations a, elle aussi, été au cœur de l'actualité départementale :

- √ soutien de la sensibilisation grand public avec le soutien financier à deux festivals spécialisés (Impulsions femmes) et Eclats de Femmes);
- ✓ soutien d'une sensibilisation des internes du CFA par la mise en place d'un spectacle débat autour de la question des inégalités garcons-filles :
- √ mise en place d'une formation de 2 jours auprès d'acteurs de l'Education Nationale aux représentations sexuées et à la promotion de l'égalité entre les garçons et les filles ;
- ✓ soutien à la création d'un théâtre forum et à sa diffusion concernant la place des femmes en milieu rural.



La mission de mémoire

Créé en 1916, au cœur de la Grande Guerre, l'Office national des anciens combattants (ONAC) est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministère de la Défense. Au fil des conflits successifs du XXe siècle, l'ONAC a vu s'enrichir les facettes de ses missions fondatrices de reconnaissance et de réparation. La devise « Mémoire et Solidarité » traduit le fait que cet établissement s'investit pleinement dans la préservation des droits matériels et moraux du monde combattant comme dans la transmission de la mémoire. Il dispose d'un service départemental de proximité dont l'activité concerne principalement :

- ✓ La délivrance de différents titres et cartes. En 2014, ce sont 237 dossiers de carte du combattant (210 attributions, 27 rejets) et 62 dossiers de titre de reconnaissance de la nation (59 attributions et 3 rejets) ont été étudiés.
- ✓ L'action sociale. La formation solidarité du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation a examiné 80 dossiers et attribué des aides pour un montant total de 44 752,77 €. Par ailleurs, au titre de l'aide différentielle en faveur de conjoints survivants de ressortissants de I'ONAC, 52 750 € ont été versés (43 dossiers).
- ✓ La mémoire. En partenariat avec l'Education Nationale, le service favorise la participation des scolaires aux cérémonies ainsi qu'au Concours National de la Résistance et du Prix Fondation Maréchal de Lattre. De même, il a proposé, au plan local, un programme de commémoration de l'année 1944. Il a été aussi, bien évidemment, un des acteurs de la commémoration du centenaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale. A cet effet, le service a mis ses expositions mémorielles à la disposition de la préfecture, des collectivités locales et des associations, à chaque fois que cela a été possible.

Lauréats 2014 du Prix Fondation Maréchal de Lattre



- ✓ La gestion des mesures pérennes concernant les rapatriés d'origine nord-africaine :
 - allocation de reconnaissance aux Harkis : 30 dossiers 98.748 €
- allocation de reconnaissance aux veuves de Harkis: 7 dossiers 15.022 €
- ✓ La collecte du Bleuet de France, fleur de la communauté nationale qui, à l'occasion du 8 mai et du 11 novembre, a rapporté la somme totale de 14.464,31 €. Cette collecte permet de venir en aide aux ressortissants de l'ONAC en difficulté et de mener des actions pédagogiques de mémoire destinées à conforter les repères et valeurs des jeunes générations
- √ Les relations avec les associations d'anciens combattants et de victimes de guerre : le directeur du service assure l'écoute individualisée des associations et, le cas échéant, représente le Préfet ou l'ONAC lors de congrès, assemblées générales ou manifestations liés au monde combattant.

Sécurité, citoyenneté et réglementation

13

La réglementation

Les élections

L'année 2014 s'est caractérisée par une intense activité électorale avec l'organisation de trois élections politiques :

- √ le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, les 23 et 30 mars,
- ✓ l'élection des représentants au parlement européen, le 25 mai,
- ✓ l'élection des sénateurs le 28 septembre.

Ces élections se sont accompagnées de 8 élections administratives, notamment les élections au service départemental d'incendie et de secours des Deux-Sèvres, au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres ; au comité des finances locales et au Conseil national d'évaluation des normes. Enfin, une élection professionnelle a été organisée avec l'élection de six juges au tribunal de commerce de Niort. Pour la première fois, les élections municipales ont donné lieu à la mise en place d'un important dispositif d'accueil et d'enregistrement des candidatures à la préfecture et dans les sous-préfectures pour le renouvellement général des conseils municipaux.



L'élection des sénateurs le 28 septembre 2014 a, elle aussi, nécessité la mise en place d'une logistique importante : cinq bureaux de vote ont été installés dans les salons de la préfecture pour permettre à 1 077 grands électeurs de voter à chacun des deux tours.

Les autorisations réglementaires

L'activité est restée très soutenue avec un nombre croissant des autorisations de systèmes de vidéo protection : 149 dossiers ont été déposés en 2014 contre 126 en 2013, soit une augmentation de 18 %. Depuis 2010, l'évolution est de 44,66 %.

L'activité réglementaire liée à l'aviation civile a elle aussi été marquée par une augmentation spectaculaire du nombre des autorisations de survol, lié au développement de l'activité de photographie aérienne avec des drones. Le nombre de dossiers instruits a été multiplié par 10, passant de 9 dossiers en 2013 à 94 en 2014.

En matière d'armes, l'activité reste stable (918 dossiers traités en 2014).

Les événements sportifs dont le nombre est constant d'une année sur l'autre, ont nécessité l'organisation de 24 commissions départementales de sécurité routière.

La délivrance des titres

L'immatriculation des véhicules :

Depuis 2009, les cartes grises sont délivrées par

- la préfecture, à raison de 33 746 certificats d'immatriculation dont 32 050 pour des véhicules d'occasion et 1 696 pour des véhicules neufs délivrés en 2014 ;
- et par les 233 professionnels habilités, à raison de 25 851 certificats d'immatriculation dont 8 992 pour des véhicules neufs et 16 859 pour de véhicules d'occasion pour l'année 2014.

Par rapport à l'année 2013, il est constaté une hausse globale des immatriculations de 1,25 % qui recouvre une baisse de 5% des immatriculations des véhicules neufs et une hausse de 2,7% des véhicules d'occasion. Depuis 2010 le nombre total des immatriculations est en baisse de 2,26 %.

Immatriculations 2014:

	Véhicules neufs	Véhicules d'occasion	TOTAL
Préfecture	1 696 soit 15,87 %	32 050 soit 65,53 %	33 746 soit 56,62 %
Professionnels	8 992 soit 84,13 % %	16 859 soit 34,47 %	25 851 soit 43,38 %
TOTAL	10 688	48 909	59 597

Véhicules neufs :

	2011	2012	2013	2014
Préfecture	1628	1815	1837	1 696
Professionnels	10467	9653	9402	8 992
TOTAL	12095 soit + 0,93%	11468 soit - 5,19 %	11239 soit - 2%	10 688 soit -5 %

Véhicules d'occasion :

	2011	2012	2013	2014
Préfecture	38262	33242	31418	32 050
Professionnels	14443	15876	16203	16 859
TOTAL	52705 soit + 7,58 %	49118 soit - 6,81 %	47621 soit - 3%	48 909 soit +2,7 %

Immatriculations 2011, 2012, 2013 et 2014

	2011	2012	2013	2014
TOTAL	64 800 soit + 6,27 %	60 586 soit - 7,13%	58 860 soit - 2,85%	59 597 soit +1,25 %

Sécurité, citoyenneté et réglementation

Les permis de conduire :

Au cours de l'année 2014, ce sont 16 321 dossiers de permis de conduire qui ont été traités et envoyés en production à l'Imprimerie nationale, soit une baisse de 8,60 % par rapport à l'année 2013, qui avait vu la mise en place de la catégorie nouvelle AM qui permet aux jeunes, âgés de 14 ans, de conduire un cyclomoteur de moins de 50 cm³ sur présentation d'une attestation de formation de 7 heures. Le nombre des suspensions de permis de conduire reste stable, soit 1152 mais avec une augmentation significative, depuis 5 ans, des suspensions pour usage de stupéfiants (58 sur 1152 en 2010 contre 164 sur 1152 en 2014) soit presqu'un triplement.

Les titres pour étrangers

Dans le prolongement du processus de centralisation de la fonction d'accueil des étrangers à la préfecture, assurée en 2013 suite à la mise en place des titres de séjour sécurisés, de nouveaux locaux plus spacieux, et accessibles à tous, ont été dédiés à cette mission au sein de la préfecture.

La population étrangère (hors Union Européenne) présente sur le territoire deux-sévrien représente 0,8% de la population du département. Toutes nationalités confondues (y compris UE) cette proportion passe à 2,5%. Plus de la moitié des titres de séjour délivrés le sont pour des motifs familiaux, notamment en tant que conjoints de français.



La délivrance des titres d'identité et de voyage

Alors que le nombre de demandes de passeports est en croissance régulière, celui des cartes nationales d'identité a connu une baisse significative en 2014 suite aux dispositions du décret du 18 décembre 2013 qui a prolongé de cinq ans la durée de validité des cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Taux d'évolution de délivrance des titres	2012	2013	2014
Cartes nationales d'identité	29 786	29 143	20 584*
Passeports	9166	9802	10 286

^{*} effet du report de validité à 15 ans

L'acquisition de la nationalité française

En 2014, 135 deux-sévriens ont été accueillis dans la nationalité française au terme d'une procédure souvent engagée l'année précédente. Dans le même temps, 147 nouvelles demandes ont été déposées.

Dans un souci d'harmonisation de l'instruction des dossiers de naturalisation, le ministère de l'intérieur a souhaité que les demandes soient traitées au sein de plateformes régionales réparties sur l'ensemble du territoire. La préfecture des Deux-Sèvres s'est portée candidate pour le Poitou Charentes et a été retenue par le ministère en mars 2015. La mise en place de cette plateforme est fixée au 1^{er} avril 2015.



2.- Emploi, développement économique et finances publiques

Emploi et développement économique

L'année 2014 a été axée sur les actions de promotion et de mobilisation autour des dispositifs et outils de soutien à l'économie et à l'emploi, notamment le pacte de responsabilité et de solidarité, la poursuite de la promotion des emplois d'avenir, (manifestation anniversaire des deux ans des emplois d'avenir organisée le 2 décembre 2014), des contrats de génération (le département se place en seconde position sur la région pour le nombre de contrats de génération), le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)...

Les Sous-Préfets d'arrondissement ont piloté l'animation du service public de l'emploi local (SPEL) et coordonné l'action conjuguée des services de l'Etat, de Pôle Emploi, des missions locales, de Cap Emploi, des comités de bassin d'emploi, des chambres consulaires et des organismes de formation.

La montée en puissance des emplois d'avenir et des contrats de génération, observée en 2014, a permis non seulement de répondre aux objectifs fixés, mais de les dépasser, en particulier pour les **emplois d'avenir (taux de réalisation de 116,5 % de janvier à décembre 2014)**. Il est à souligner que la majorité sont des contrats de longue durée (trois ans), offrant une réelle formation aux jeunes.

De plus, la commission départementale d'assistance aux entreprises (CDAE) s'est réunie trimestriellement afin de promouvoir les nouveaux dispositifs en faveur des entreprises, de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques concernés, d'analyser de la conjoncture économique et de détecter les secteurs en difficulté. Pour examiner les situations individuelles des entreprises fragilisées et les orienter vers les interlocuteurs et dispositifs adéquats, la CDAE s'appuie sur une cellule opérationnelle d'assistance aux entreprises (COAE). Une trentaine d'entreprises ont été soutenues durant l'année 2014.

Lorsque les difficultés rencontrées sont plus sévères, le comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) prend le relais et assure une fonction de médiateur entre l'entreprise, ses partenaires et ses créanciers. Ainsi, quatre nouvelles entreprises ont été détectée en 2014 et 15 dossiers ont fait l'objet d'un suivi au cours de l'année écoulée. A la commission départementale des chefs des services financiers, 26 dossiers ont été évoqués, dont 19 ont donné lieu à l'octroi d'un plan de règlement échelonné des dettes fiscales et sociales, soit 355 emplois et 1,5 M€ de dettes publiques. Par ailleurs, une veille économique est assurée à l'égard des entreprises de plus de 50 salariés afin de pouvoir détecter et traiter les difficultés le plus en amont possible.

L'année 2014 restera marquée par la liquidation de Mia Electrique, l'importance des licenciements dans le secteur du bâtiment, et les difficultés récurrentes de l'artisanat impactant fortement l'emploi des jeunes (chute corrélative du nombre d'entrées en apprentissage).

Situation de l'emploi en 2014

Avec un **taux de chômage de 7,6%** au 3ème trimestre 2014, les Deux Sèvres restent le département de Poitou-Charentes où le chômage est le plus faible. Ce taux a d'ailleurs baissé par rapport au troisième trimestre 2013 où il était à 7,7%; le taux actuel, en augmentation par rapport au deuxième trimestre 2014 (7,4%) se situe à 2,3 points en dessous du niveau national et à 1,8 point en dessous du niveau picto-charentais. A la fin du mois de décembre 2014, 15 547 demandeurs d'emploi étaient inscrits en catégorie A et 26 672 étaient demandeurs d'emploi en catégories ABC

L'année 2014 a connu quelques mois de baisse du nombre de demandeurs d'emploi au premier semestre, mais depuis l'été la tendance à l'augmentation a repris.

Les recrutements découlant des mesures récentes que sont les emplois d'avenir et les contrats de génération ont permis de contenir le chômage des jeunes de moins de 26 ans : 2816 jeunes restent demandeurs d'emploi en décembre 2014 en catégorie A. En revanche, le nombre de seniors (+de 50 ans) au chômage a continué à progresser tout au long de l'année 2014(+ 10,1% sur un an en catégorie A) : 3813 seniors sont demandeurs d'emploi en catégorie A et 6199 en catégories ABC. De même, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée s'est accru en 2014 de 9,3% sur un an ; 42,8% des demandeurs d'emploi sont désormais demandeurs d'emploi depuis plus d'un an.

Emploi, développement économique et finances publiques

Emploi, développement économique et finances publiques

Les difficultés se font sentir différemment selon les bassins en ce qui concerne l'évolution de la demande d'emploi, l'année 2014 étant marquée par quelques sinistres industriels surtout concentrés sur Cerizay/Bressuire et Thouars :

- bassin de Niort/Melle : le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente de 10,1% sur un an et celui des catégories ABC de 8,1% (le taux de chômage est à 7,7 %)
- bassin de Parthenay: le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente de 14,4% sur un an et celui des catégories ABC de 5,9% (le taux de chômage est à 8,4%)
- bassin de Thouars: le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente de 10,4% sur un an et celui des catégories ABC de 6,4% (le taux de chômage est à 8,4%)
- bassin de Bressuire : le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente de 12,2% sur un an et celui des catégories ABC de 10% (le taux de chômage est à 6,8%).

La politique de l'emploi 2014

Les outils de la politique de l'emploi ont permis de financer un nombre important de contrats de travail favorisant ainsi l'accès ou le retour à l'emploi des publics qui en étaient éloignés.

Les outils classiques : les contrats uniques d'insertion (CUI). Avec un budget de près de 13 millions d'euros dédiés à l'insertion des publics les plus fragiles (bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi de longue durée, demandeurs d'emplois de plus de 50 ans...), les CUI se déclinent sous deux formes et permettent de favoriser l'embauche:

- pour le secteur marchand, à travers le contrat initiative emploi, ce sont 248 contrats initiative-emploi (CIE) qui ont été conclus, dont 24 pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), pour le secteur non marchand
- (collectivités locales, associations, hôpitaux, écoles, chantiers d'insertion..), ce sont 1407 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) qui ont été conclus, dont 316 pour les bénéficiaires du RSA

De nouveaux outils : les emplois d'avenir visent à permettre l'embauche, principalement dans le secteur non marchand, mais aussi dans le secteur marchand, de jeunes non qualifiés ou peu qualifiés : ce sont 426 emplois d'avenir qui ont été recrutés en 2014 dans le département, très majoritairement pour des contrats de longue durée (trois ans) ; les missions locales accompagnent les employeurs et les jeunes pour définir un projet professionnel et le construire notamment en terme d'accès à la formation. L'Etat y consacre près 12 millions d'euros dans le département. De plus, les contrats de génération reposent sur la solidarité intergénérationnelle pour maintenir dans l'emploi des seniors, en embauchant des jeunes et en faisant en sorte que les « anciens » transmettent leur savoir faire aux jeunes dans le cadre d'un tutorat. Les entreprises de moins de 300 salariés perçoivent alors une aide pouvant aller jusqu'à 12 000 € sur trois ans. 410 demandes d'aide au titre du contrat de génération ainsi que 60 plans ou accords,



témoignent de l'intérêt pour cette mesure, soit 29 % des contrats de génération de la région Poitou-Charentes.

Depuis le 1er juillet 2014, ce sont désormais des contrats à durée déterminée d'insertion de 2 ans maximum qui sont conclus au sein des chantiers d'insertion, au bénéfice des personnes les plus éloignées de l'emploi (bénéficiaires du RSA, chômeurs de très longue durée...), cette mesure s'accompagnant d'une réforme des financements de l'Etat, avec désormais une aide financière au poste.

La situation économique 2014

Le contexte économique n'a pas permis aux entreprises d'avoir une visibilité sur une éventuelle reprise, et cela malgré la mise en place du pacte de responsabilité et de solidarité qui a pu aider certaines d'entre elles à gagner en trésorerie.

Le chantier LVG, en générant un surcroît d'activité qui a été profitable aux carrières deux-sévriennes ainsi qu'aux entreprises de transport de matériaux de construction, arrive toutefois à son terme, avec la fin de la phase de génie civil. Par ailleurs, le secteur de la construction souffre d'un ralentissement des constructions neuves, et les espoirs d'activité dans la rénovation, grâce notamment aux aides fiscales dédiées à l'éco-construction, n'ont pas produit pleinement leurs effets en 2014. Certaines entreprises, notamment par un regroupement, ont cependant pu remporter des marchés tels celui de la construction des cottages pour le Center parcs près de Loudun.

Certains secteurs connaissent des difficultés tels que :

- · l'industrie du meuble, du fait de la concurrence des produits issus d'Europe centrale.
- · l'agro-alimentaire, avec la fermeture d'une laiterie à Bougon et le transfert de productions basées à Thouars vers d'autres régions.
- · la métallurgie avec les difficultés dans la sous-traitance automobile et ferroviaire ;

Seule la sous-traitance aéronautique bénéficie de carnets de commandes pleins.

En 2014, 199 entreprises ont procédé à 90 627 heures de chômage partiel (en 2013 : 184 entreprises pour 148 312 heures), tandis que d'autres ont été contraintes de réaliser des compressions d'effectifs : 1194 licenciements économiques dans 286 entreprises sont intervenus en 2014, contre 1165 en 2013 dans 293 entreprises.

Finances publiques

Le recouvrement de l'impôt et la gestion des services publics

La direction départementale des finances publiques (DDFiP) s'inscrit depuis de nombreuse années dans le maintien d'un haut niveau d'engagement en terme de qualité de service afin de mieux répondre aux différents besoins et attentes des usagers et partenaires, et ce dans le cadre de la stratégie globale de modernisation et de simplification de l'Etat.

La relation à l'usager

Dans le cadre de la démarche de modernisation et de simplification des échanges, ce service a été fortement mobilisé par l'accompagnement des collectivités territoriales.

Ainsi, la mise en œuvre de la dématérialisation des échanges entre ordonnateurs et comptables (mandats, titres, bulletins de paie, pièces justificatives) s'est accélérée pour respecter l'échéance du 1er janvier 2015. Ce sont 917 budgets de collectivités supplémentaires qui ont déployé le protocole informatique PESV2, permettant d'économiser 2,8 millions de feuilles A4. Le passage à la norme SEPA au 1er août 2014, afin de permettre aux collectivités de continuer à proposer à leurs redevables le prélèvement automatique.



S'agissant des particuliers, la DDFiP a continué son engagement visant à rendre un service optimisé à l'usager, qui s'est traduit par une forte pénétration des téléprocédures avec 76 352 télédéclarations numériques en matière d'impôt sur le revenu et 231 000 paiements dématérialisés. L'abaissement des seuils de recours obligatoire aux téléprocédures (télédéclarations et télépaiement des impôts professionnels) depuis le 1er octobre 2014, pour l'ensemble des entreprises, a concerné près de 4000 professionnels au plan départemental.

En ce qui concerne l'accueil de proximité, les trésoreries et services des impôts des particuliers ont activement participé au renseignement fiscal en 2014. Ainsi, plus de 78 000 usagers ont été reçus et 69 000 ont pris contact par téléphone pendant les campagnes déclaratives et de recouvrement.

En dépit de la conjoncture économique, le contexte local se caractérise toujours par un fort civisme déclaratif et de paiement, avec un taux de respect des obligations déclaratives s'élevant à 99,27 % et un taux brut de recouvrement de 99,40 %.

La sphère des professionnels a enregistré, quant à elle, des taux de civisme fiscal déclaratif et de paiement d'un

- plus de 97 % des professionnels ont respecté leurs obligations déclaratives :
- plus de 98 % des impôts dus par les professionnels sont payés à l'échéance.

Emploi, développement économique et finances publiques

S'agissant de la qualité de service, l'activité de conseil aux élus, et plus globalement aux collectivités territoriales et établissements publics locaux, a été permanente tout au long de l'année afin de répondre aux questions nées de la mise en place du nouveau schéma intercommunal, de la fusion de collectivités ou de la mise en œuvre de dispositifs fiscaux nouveaux. Cette activité s'est traduite concrètement par la signature d'une convention de services comptables et financiers avec le centre hospitalier Nord Deux-Sèvres. De même, l'exercice du contrôle budgétaire fait l'objet d'une stratégie dont les grandes thématiques sont consignées au sein d'une convention pluriannuelle de partenariat avec la préfecture.

Le souci constant d'améliorer la qualité du service rendu se traduit aussi par le haut niveau des deux principaux indicateurs révélant une présence effective auprès de l'ensemble des ordonnateurs locaux : le délai de paiement des fournisseurs de collectivités (7,31 jours) et le taux de recouvrement des produits locaux (98,30%).

Les services du Domaine ont complété cette offre de services en réalisant 914 évaluations à la demande des collectivités publiques, en collaborant à l'expropriation de 13 propriétaires dans le cadre de la ligne LGV et du Pôle Sports de Niort, en établissant 47 baux ou conventions. Pour les biens de l'Etat, le service local France Domaine a rédigé 9 actes de cession pour un produit attendu de 43 000 €.

Enfin, l'activité de commissaire du gouvernement auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Poitou-Charentes-Vendée s'est traduite par le traitement d'environ 360 dossiers d'acquisitions amiables, 185 dossiers de préemptions, 600 dossiers de rétrocession et 25 conventions avec les collectivités.

✓ Le recouvrement de l'activité de contrôle

La lutte contre la fraude fiscale constitue un enjeu majeur de souveraineté et de redressement des comptes publics, et une condition essentielle pour faire respecter le principe d'égalité devant l'impôt.

Les résultats du contrôle fiscal se décomposent en deux éléments, toutes missions confondues : le contrôle sur pièce (CSP) réalisé depuis le bureau, et le contrôle sur place (CFE) réalisé dans les locaux de l'entreprise.

Les résultats obtenus en 2014 sont les suivants :

- CSP dossiers des particuliers : 5 963 363 € pour 3814 articles redressés ;
- CSP dossiers des professionnels : 4 121 339 € pour 1281 dossiers ;
- CFE: 3 723 395 € pour 127 entreprises vérifiées.

√ Focus sur quelques chantiers de l'année 2014

Réorganisation du réseau de la DDFIP

Suite à la réforme du schéma de l'intercommunalité réduisant au plan départemental le nombre d'EPCI de 25 à 13, le périmètre fonctionnel des postes comptables a été profondément modifié induisant, au 1er janvier 2015, la fermeture des trésoreries d'Argenton les Vallées, La Mothe Saint Heray, Lezay et Secondigny

De même, la généralisation de la nouvelle organisation de l'activité du préposé de la caisse des dépôts et consignations, annoncée en novembre 2013, a conduit à regrouper les activités de gestion bancaire au sein de cinq centres de services bancaires au plan national. La DDFIP a basculé le 9 décembre 2014 vers le centre de Soyaux.

La révision de la valeur locative foncière des locaux professionnels

La réforme des valeurs locatives des locaux professionnels, lancée fin 2010, concerne 17 500 locaux commerciaux pour le département des Deux-Sèvres et dont l'objectif consiste à asseoir les valeurs locatives sur des valeurs calculées à partir de loyers réellement constatés. Dans ce contexte, une commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels, composée de 21 membres, s'est réunie à plusieurs reprises courant 2014, afin de parvenir à un accord sur la détermination des trois paramètres suivants : secteur d'évaluation, tarifs de la grille tarifaire et coefficient de localisation.

Les douanes : le bureau de Niort

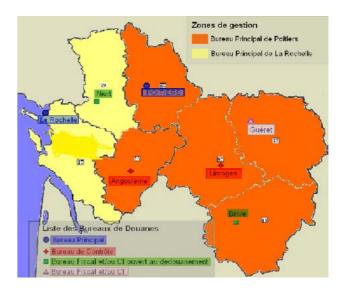
La Direction Régionale de Poitiers dont le ressort correspond aux régions Poitou-Charentes et Limousin ne possède qu'un service implanté dans le département des Deux-Sèvres : le bureau de douanes de Niort situé au centre Rail-Route de La Crèche. Il occupe un point central dans la circonscription, à un carrefour d'axes de communication stratégiques : la RN 10, l'autoroute A10 ainsi que les RN 11 (Poitiers La Rochelle) 148 (Nantes Limoges).

Emploi, développement économique et finances publiques

Ce service de huit agents a actuellement en charge la gestion de quatre secteurs principaux :

- La gestion et le contrôle des contributions indirectes.
- La gestion et le contrôle de la taxe sur les véhicules routiers (TSVR) et de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE).
- La gestion et le contrôle de fiscalités énergétiques et environnementales telles que la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN), la taxe intérieure sur la consommation de charbon (TICC), la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE).
- La gestion de certaines tâches du dédouanement, en sa qualité de bureau ouvert au dédouanement.

Depuis 2008, ce bureau est spécialisé dans le domaine de la fiscalité et des contributions indirectes même s'il demeure ouvert au dédouanement. Cette structure dépend du bureau principal de La Rochelle pour ce qui concerne la partie dédouanement.



Les chiffres clés du commerce extérieur des Deux-Sèvres (hors matériel militaire en millions d'euros):

	2011	2012	2013	2014
Export	1003	1075	1154	1164
Import	832	832	848	916
Solde	171	243	306	248

Concernant la structure des échanges, 72,7 % des exportations (contre 74,5 % en 2013) sont intracommunautaires et les principaux partenaires sont :

- à l'importation : l'Espagne (20.1 % / 184 millions d'euros), l'Allemagne (13.4 % / 123 millions d'euros), la Belgique (10,8 % / 99 millions d'euros). Le premier importateur non européen se place en 6 ème position : la Chine (5,3 % / 49 millions d'euros) en hausse d'une place par rapport à 2013 et qui dépasse donc la Tunisie 7è stable avec 39 millions d'euros.
- a l'exportation: l'Italie (16,7 % / 194 millions d'euros), l'Allemagne (14,4 % / 167 millions d'euros), l'Espagne (13,4 % / 156 millions d'euros). Le premier partenaire non européen arrive au 4 ème rang (également 4è en 2013) : les Etats-Unis (7,6 % / 89 millions d'euros).

La Chine se place au 8ème rang des exportations (2,8 % / 33 millions d'euros), en progression de deux places par rapport à 2013.

Par ailleurs, la part du département des Deux-Sèvres dans le commerce global de la région Poitou Charentes est en légère hausse en 2014 : 16,9 % à l'export (contre 15,5 % en 2013) et 15,3 % à l'import (contre 13,5 % en 2013).

Emploi, développement économique et finances publiques

S'agissant de la nature des échanges

- les exportations de viande et de produits à base de viande représentent 17,3 % (202 millions d'euros contre 209 millions en 2013) et se placent au 1er rang suivies par le matériel électrique (9,4 % / 109 millions d'euros) et produits laitiers et glaces qui gagnent une place (9,2 % / 107 millions d'euros).
- les importations de produits laitiers sont au 1^{er} rang (+ 1 place 11,8 % / 109 millions d'euros) suivies des matériels électriques (- 1 place 10,1 % / 93 millions d'euros) et des produits de chimie de base, les matières plastiques et caoutchouc synthétique stables par rapport à 2013 (5,6 % / 51 millions d'euros).

Les orientation des contrôles pour 2015

Pour 2015, elles porteront notamment sur la poursuite des contrôles :

- liés au remboursement de la TICPE
- de la taxe à l'essieu
- liés à la TGAP, aux produits pétroliers

Il est à noter que deux redressements, de 319 219 € chacun, ont été notifiés à des organisateurs de loteries prohibées, des suites judiciaires étant en cours.

Le soutien aux exportations et aux échanges communautaires

La certification des exportations à laquelle participe le pôle protection des populations de la DDCSPP s'est caractérisée par les résultats suivants pour :

- les fruits : afin de pouvoir être dédouanées, les exportations de pommes de table réalisées par les opérateurs des Deux-Sèvres doivent être accompagnées d'un certificat de conformité aux normes de commercialisation européennes. En 2014, 271 certificats ont porté sur plus de 4707 tonnes vers 36 pays. Arrivent en tête les Émirats Arabes Unis, la Russie et la Biélorussie.
- les denrées alimentaires ou les produits d'origine animale : 5704 certificats ont été délivrés en 2014, dont 3463 pour les produits laitiers et 2241 pour la filière viande et produits transformés à partir de viande.
- les animaux vivants et les œufs à couver : 1267 certificats ont été signés, concernant principalement des bovins et des volailles pour des destinations soit intra-européennes (Italie, Espagne, Allemagne, Belgique), soit pays tiers (principalement l'Egypte, la Russie et la Chine) pour les volailles, œufs à couver et porcs.

Au printemps 2014, un abattoir industriel de poulets (GASTRONOME) et une entreprise industrielle de conserves de viandes (COVI) ont fait l'objet d'une mission des autorités sanitaires égyptiennes. Ces deux entreprises ont obtenu l'accord pour exporter leur production en Egypte.

Pour répondre à la demande des salaisonniers du sud-ouest de la France qui projettent d'exporter du jambon de Bayonne aux Etats-Unis, un abattoir industriel (COOPERL ARC ATLANTIQUE) a fait connaître à la DDCSPP son besoin d'obtenir un agrément USDA pour ses productions d'abattage et de découpe de porc. L'échéance est fixée à la fin de 2015. Ce projet, d'importance stratégique pour l'entreprise, implique l'équipe des services vétérinaires.



3.- Education nationale et culture

Education nationale

Rythmes scolaires

En septembre 2014, 57 communes (et 68 écoles) ont rejoint les 138 autres déjà engagées depuis la rentrée précédente dans la réforme des rythmes scolaires



Le décret du 7 mai 2014 a autorisé des assouplissements en donnant la possibilité aux communes d'élaborer à titre expérimental des ajustements locaux dès lors que celles-ci ne parvenaient pas à organiser les nouveaux rythmes scolaires dans le cadre du décret de janvier 2013. Quatre communes (Clessé, Epannes, Louin, Nanteuil) ont ainsi choisi de concentrer les activités périscolaires sur une demi-journée et de répartir les enseignements sur 8 demi-journées. Certaines communes (52) ont souhaité procéder à des ajustements plus ou moins importants de leurs emplois du temps.

Une vigilance particulière a été portée au versement rapide du fonds d'amorçage pour les communes éligibles de l'année scolaire 2013/14, puis au titre de leurs écoles publiques et, dans certaines conditions, de leurs écoles privées.

Parallèlement, 46 Projets Educatifs Territoriaux ont été cosignés par le Préfet et le DASEN couvrant 82 communes du département.

Les collèges privés

4 202 élèves sont scolarisés dans les 15 collèges privés du département.

La direction des services départementaux de l'éducation nationale a la responsabilité des prévisions d'effectifs, puis de la carte scolaire qui en découle. Les moyens d'enseignement (dotations horaires) sont répartis entre les établissements, dans le respect de la réglementation et en particulier des « horaires plancher » par discipline.

Ce service effectue également la répartition des crédits pédagogiques ainsi que le calcul trimestriel des forfaits d'externat pour les collèges et lycées, qui constituent une participation de l'Etat au fonctionnement des établissements privés.

Les contrats aidés

Depuis la rentrée 2014, le département dispose d'un contingent de 347 Contrats Uniques d'Insertion (CUI), répartis entre le 1^{er} et le 2nd degré public.

La mission prioritaire réside dans l'accompagnement des élèves handicapés, au vu des décisions prises tout au long de l'année par la MDPH.

Les moyens consacrés à cette mission augmentent chaque année, en raison du nombre toujours croissant d'élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire, avec accompagnement.

En contrepartie, moins de CUI sont désormais employés sur d'autres fonctions, telles que la vie scolaire dans le 2nd degré ou l'aide administrative dans le 1^{er} degré.

Les liaisons école-collège, d'une ambition nationale à la mise en oeuvre départementale

La direction des services départementaux de l'éducation nationale donne à ses professeurs des écoles et enseignants de collège les moyens de renforcer le travail de liaison entre cycles.

Pour cette année scolaire 2014-2015, l'amélioration de la progressivité des apprentissages et la fluidité des parcours tout au long de la scolarité sont identifiées comme axes de travail prioritaires par le directeur académique des services de l'éducation nationale, qui reprend ainsi une orientation nationale de cette rentrée 2014.

Les relations entre l'école et le collège portent cette ambition. Institués par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de juillet 2013, les conseils école-collège ont vocation à renforcer la continuité pédagogique entre le 1^{er} et le 2nd degré en proposant des actions de coopération, des enseignements et des projets pédagogiques communs. Leur finalité est l'acquisition par tous les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Dans le même temps, une nouvelle organisation du temps partiel des professeurs des écoles a permis de dégager des journées de remplacements. Elles ont été allouées au remplacement de professeurs des écoles de classe de CM2, afin qu'ils disposent d'un temps de rapprochement avec leurs collègues du second degré. Mi-octobre, ce sont 43 professeurs des écoles qui se sont rendus au collège de leur secteur pour mieux connaître les attendus d'enseignement réciproques et les pratiques pédagogiques mises en œuvre ou encore travailler sur des projets communs. L'opération sera renouvelée et étendue en février et mai prochains.

L'éducation prioritaire dans le département des Deux-Sèvres

La refondation de la politique d'éducation prioritaire vise à réduire les écarts de réussite entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux qui ne le sont pas. C'est une refondation principalement pédagogique qui favorise le travail collectif de l'équipe éducative, l'accompagnement et la formation des enseignants pour le développement de pratiques pédagogiques et éducatives adaptées aux besoins des élèves, cohérentes et inscrites dans la durée.

La nouvelle politique d'éducation prioritaire est mise en œuvre depuis la **rentrée 2014** dans **102 réseaux REP+** dits «préfigurateurs» et sera étendue à la **rentrée 2015** à **l'ensemble des réseaux d'éducation prioritaire** dont le nombre restera inchangé au niveau national mais dont la liste est actualisée.

Elle identifie deux types de réseaux : les **REP+** qui concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire, les **REP** plus mixtes socialement mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire.

S'agissant du département des Deux-Sèvres, le recteur a validé la liste suivante. Elle identifie des territoires en **REP** dans lesquelles des écoles sont adossées à un collège.



COLLEGES ET ECOLES REP - DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

	Ecole maternelle E. Pérochon Niort		
	Ecole élémentaire E. Pérochon Niort		
Collège J.	Ecole maternelle E. Zola Niort		
Zay NIORT 0790027A	Ecole élémentaire E. Zola Niort		
0.0002	Ecole maternelle J. Zay Niort		
	Ecole élémentaire J. Zay Niort		
Collège G. Clémenceau	Ecole maternelle J. Moulin Cerizay		
0790945Y	Ecole élémentaire E. Pérochon Cerizay		
	Ecole primaire Argenton L'Eglise		
Collège	Ecole primaire Bouillé-Loretz		
Molière BOUILLE-	Ecole primaire Bouillé St Paul (RPI)		
LORETZ	Ecole primaire Cersay		
0790004A	Ecole primaire Massais (RPI)		
	Ecole primaire St Martin de Sanzay		
Collège J. Rostand THOUARS 0791002K	Ecole primaire A. France Thouars		

La carte scolaire de la rentrée 2015 accompagne la mise en place de ces REP par la création de 3 postes d'enseignants « plus de maîtres que de classes » (Bouillé-Loretz, Cerizay Pérochon et Niort J. Zay) permettant la prise en charge des compétences de base et des apprentissages fondamentaux.

Au total, le département des Deux-Sèvres met à disposition des 4 réseaux d'éducation prioritaire l'équivalent de 12 postes supplémentaires.

Ces réseaux sont actuellement engagés dans l'élaboration d'un projet de réseau qui a vocation à décliner les priorités et les actions concourant à la réussite de leurs élèves.

La contractualisation tripartite

Le Conseil départemental et la DSDEN se sont saisis de l'opportunité offerte par la loi pour la refondation de l'Ecole du 8 juillet 2013 pour s'engager dans une contractualisation tripartite : EPLE/CD/DSDEN.

La collectivité territoriale et la DSDEN ont ainsi affirmé leur volonté commune de contribuer à la réussite des élèves en aidant les collèges publics à identifier et mettre en œuvre les voies et les moyens de cette réussite, dans le cadre de l'autonomie pédagogique et administrative des EPLE.

Education nationale et culture

Education nationale et culture

L'objectif était le suivant : « Le contrat a pour ambition de mettre en synergie les objectifs prioritaires d'un établissement public local d'enseignement, la politique éducative de la collectivité territoriale, le projet de l'académie. »

La démarche conjointement retenue par la DSDEN et le Conseil départemental s'est inscrite dans une approche territoriale, privilégiant une logique de réseau.

Elle a fait l'objet en 2013-2014 d'entretiens avec chaque équipe de direction de collège sur le fondement partagé d'un diagnostic, de priorités à mettre en œuvre, d'objectifs contractualisés, assortis de leviers d'action, et de demandes d'accompagnement éventuelles auprès du Conseil départemental et de la DSDEN.

Tous les établissements ont soumis leur contrat en conseil d'administration puis l'ont parafé.

Les contrats sont entrés en vigueur à la rentrée 2014. Ils sont signés pour 4 années scolaires.

A ce jour, l'enjeu pour le Conseil départemental et la DSDEN est double : accompagner les établissements dans la mise en œuvre opérationnelle du contrat et formaliser cet accompagnement par une démarche commune des deux autorités de tutelle.

La culture : deux axes d'intervention prioritaires

Le développement culturel du territoire

En 2014, l'Etat a poursuivi son soutien aux équipements labellisés du territoire (Scène nationale du Moulin du Roc, Centre national des Arts de la Rue, CAMJI et Centre d'Art de la Villa Pérochon).

Par ailleurs, dans le domaine du théâtre, dont la vitalité est grande dans les Deux-Sèvres, l'accompagnement de l'État s'est poursuivi auprès de quatre compagnies professionnelles conventionnées (sur les 8 compagnies conventionnées régionalement) que sont les compagnies Carabosse, La Mouline, Le Ah le Beau Monde et Opus.

Afin de favoriser la sensibilisation du jeune public à l'art et à la culture, l'Etat a poursuivi cette année encore la mise en place de projets spécifiques en partenariat avec l'Éducation Nationale et les collectivités territoriales, notamment par l'accompagnement de résidences d'artistes sur les territoires.

En 2014, l'Etat a renforcé son partenariat avec les collectivités (intercommunalités et agglomérations) par la mise en place de parcours artistiques et culturels en faveur des jeunes. A ce jour, la DRAC s'est engagée avec neuf territoires, choisis pour expérimenter ces nouveaux parcours, parmi lesquels figure la communauté d'agglomération du Pays Bressuirais.

✓ Politique du livre et aménagement du territoire

L'État mène depuis de nombreuses années une politique de soutien à l'aménagement culturel du territoire avec l'objectif d'améliorer l'accès au livre et de résorber progressivement les inégalités existantes.

Au premier chef de cette ambition culturelle, l'Etat a confirmé en 2014 son rôle de partenaire auprès des collectivités territoriales pour développer les réseaux de lecture publique. En 2014, l'Etat a consacré 2 088 519€ à la construction, l'aménagement et la modernisation des bibliothèques publiques du Poitou-Charentes. Cette dotation a permis d'accompagner le projet de construction de la médiathèque de la communauté de communes du Haut Val de Sèvre, un équipement de 1500m2 pour lequel a été retenue une architecture ambitieuse.

L'aménagement culturel du territoire recouvre également la dimension économique des industries culturelles. Dans le secteur du livre, cette volonté se traduit par la poursuite du « Plan librairie » qui renforce le soutien apporté aux librairies indépendantes.

En 2014, deux librairies (Librairie l'Hydragon et Les Halles à Niort) ont bénéficié d'une aide à l'investissement facilitant leur modernisation et leur professionnalisation, indispensables au maintien de réseaux de vente de proximité et d'une offre éditoriale riche et variée.

La restauration, la sauvegarde du patrimoine archéologique et monumental

40 opérations ont été réalisées dans les Deux-Sèvres en 2014 pour un montant total de travaux représentant 4,5 millions d'euros d'investissement. La participation de l'État (Ministère de la culture et de la communication) a été de 1,6 millions d'euros, soit 17,2% du coût total des opérations dans la région.

Parmi les chantiers en cours :

- à Thouars, il faut noter le financement de la dernière tranche (restauration et réhabilitation) des ailes sud (XIXe) et de la salle régence de l'hôtel Tyndo qui accueillera le conservatoire de musique et de danse ainsi que la première tranche des travaux concernant la restauration de la façade de la Maison des artistes.
- à Saint-Maixent à signaler également, la mise en place de la première partie du chantier de la médiathèque dans l'ancienne piscine et les études en cours sur les travaux de restauration à venir des jardins et de la cours de l'abbaye. Le coût global de l'opération pour la totalité des travaux est estimé à 1,4M€.
- à Bressuire la quatrième tranche des restaurations et de sécurisation des remparts est engagée parallèlement aux études archéologiques du bâti tandis qu'à Parthenay, c'est le lancement d'une mission relative au projet et à l'avant projet de restauration extérieure de l'église Saint-Laurent et de l'intérieur du clocher qui vient de débuter.

Deux édifices ont bénéficié d'une extension de protection au titre des Monuments Historiques, à savoir, le Donjon de Niort (extension d'un édifice classé) ainsi que Le Pressoir à Mauzé-Thouarsais (extension d'un édifice inscrit).

✓ Les interventions archéologiques

Sur un total global régional de 146 arrêtés (diagnostics, fouilles, annulation, LGV), on compte pour les Deux-Sèvres :

- 359 certificats d'urbanismes et installations classées pour le département pour l'année 2014
- 11 Arrêtés de diagnostic
- 5 Arrêtés de fouille dont 2 fouilles programmées
- 1 arrêté d'annulation

Les découvertes les plus significatives effectuées dans le cadre des diagnostics concernent, entre autre, le tracé de la déviation de la RD 938 au nord de Thouars, tracé qui fait l'objet de recherches depuis 2012. Un vaste établissement rural protohistorique a été observé sur la commune de Brion-Près-Thouet. Sa fouille est en attente de réalisation. Signalons aussi la (re)découverte du cimetière médiéval situé au chevet de l'église Saint-Florent, à Niort, et celle d'un petit quartier antique à Brioux-sur-Boutonne. Ces deux découvertes sont actuellement en cours de fouille.



Hôtel Tyndo à Thouars

Education nationale et culture

Parmi les fouilles préventives, on soulignera l'intérêt de l'opération de La Casse à Brion-Près-Thouet, sur le tracé de la déviation de la RD 938, occupé depuis la fin de l'Âge du Bronze jusqu'au

Moyen Âge.



Plus au sud, à Rom, c'est un nouvel espace de l'agglomération antique qui a pu être étudié préalablement à la construction d'un pavillon d'habitation. Enfin, des études d'archéologie du bâti sur le château du Coudray-Salbart à Echiré se poursuivent ainsi que sur le château de Bressuire.

L'essentiel des fouilles programmées tenues en 2014 dans les Deux-Sèvres sont des opérations qui se déroulent depuis plusieurs années. Ainsi, la fouille de l'atelier métallurgique médiéval de Viennay a pu être terminée. En parallèle, les expérimentations sur les techniques métallurgiques antiques et médiévales se sont poursuivies à Melle.

Les chiffre clés des crédits d'intervention de la DRAC en Deux-Sèvres figurent dans les tableaux ci-après

Crédits d'intervention en fonctionnement (en euros)

Patrimoine culturel (valorisation)	Développement culturel et spectacle	Enseignement spécialisé et formation	Entretien des monuments historiques	TOTAL
144 600	1 392 500	14 000	54 303	1 605 403

Crédits d'intervention en investissement (en euros)

Monuments historiques	Opérations archéologiques	Équipements culturels	AVAP Abords	TOTAL
1 145 486	24 000	-	124 191	1 293 677

Conservation des antiquités et objets d'art

Les missions de la conservation des antiquités et objets d'art sont principalement de recenser et documenter les objets civils, religieux, industriels, scientifiques qu'il s'agisse de propriétés publiques ou privées, mais aussi de protéger et surveiller les objets avec l'aide de la commission départementale des objets mobiliers (CDOM).

Cette commission veille, avec la conservation, à la protection des objets mobiliers du territoire. Elle propose les mesures de nature à en assurer la conservation et émet un avis sur les propositions de protection qui lui sont présentées (inscription ou classement au titre de la loi de 1913 sur les monuments historiques). Enfin, elle suscite et entretient dans l'opinion publique un état d'esprit favorable à leur sauvegarde.

Le bilan 2014 de la conservation des antiquités et objets d'art se présente comme suit :

- en matière d'inventaires et de récolements. 14 récolements ont été réalisés et 41 communes ont ainsi été visitées
- le suivi des restaurations a concerné trois cloches classées et une toile
- la conservation a travaillé également à la finalisation d'une convention-type avec le Diocèse
- des travaux de recherches sur les cimetières et typologies des pierres tombales ont été menés au cours de l'année
- ces travaux ont été complétés par une publication sur les retables des Deux-Sèvres
- dans le cadre d'une opération de conservation préventive, des relevés d'hygrométrie et de température ont été effectués, durant une période de trois mois, au sein de la chapelle Sainte Macrine et l'église Saint Germain de Magné, en aide à la prise de décision du conseil municipal concernant le lieu de conservation d'une toile.

4.- Cohésion sociale, protection des populations et santé dans les territoires

Cohésion sociale

Les politiques éducatives et d'accompagnement social

Lors du pic d'activité de l'année, c'est-à-dire en juillet, un mineur du département sur cinq fréquente un accueil collectif de mineurs : parmi les 6-11 ans, c'est plus d'un sur trois. Les difficultés rencontrées sont minimes au regard du nombre d'enfants et adolescents concernés (10.188). Il importe surtout de souligner la qualité de l'engagement des jeunes adultes (2.350 animateurs) dans un travail qui représente souvent pour eux un premier emploi. Plus de 93 centres ont été évalués sur place en 2014 pour vérifier les conditions d'accueil et d'encadrement quelle que soit la configuration de l'accueil.

Dans le contexte de la réforme des rythmes scolaires qui a libéré trois heures dans la semaine des écoliers, une nouvelle organisation est mise en place par les communes et leurs associations partenaires afin de proposer un accueil sur des temps périscolaires plus longs. Dans ce cadre, la DDCSPP accompagne les territoires en proposant des outils techniques, des formations, et en participant au groupe d'appui départemental mis en place pour suivre et accompagner la réforme et l'élaboration des PEDT.

Enfin, 300 Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animation ont été délivrés pour l'année 2014.

√ Vie associative

En 2014, le département a officiellement enregistré la création de 373 associations nouvelles, déclarées auprès des greffes des associations des arrondissements de Niort, Bressuire et Parthenay dont environ 20% par e-création. Environ 1.500 personnes ont sollicité et obtenu des informations de la part des bureaux des associations lors de la création ou de la modification de leur association ou ont reçu un conseil et / ou été accompagnées par le Délégué Départemental à la Vie Associative dans les situations les plus complexes.La politique de soutien de l'Etat aux formations des bénévoles a permis de financer 41 actions de formation pour un total de 20.500 €, confortant ainsi le partenariat durable entre l'Etat et les Fédérations d'Education Populaire du département, et certaines collectivités territoriales.

✓ Politique de la Ville

L'année 2014 a été marquée par la mise en œuvre des principes posés par la nouvelle loi n°2014-173 de programmation pour la ville et à la cohésion, du 21 février 2014, avec :

- · d'une part, la désignation des nouveaux quartiers et la consultation des collectivités sur les périmètres issus du critère unique de niveau de revenu défini par la loi ;
- et d'autre part l'élaboration des nouveaux contrats de ville, avec une première phase donnant lieu à la signature de conventions-cadre fixant les axes stratégiques.

Désormais, le département des Deux-Sèvres compte cinq quartiers prioritaires (en lieu et place d'une seule ZUS précédemment) avec deux nouvelles communes entrantes, Bressuire et Thouars.

Les quartiers prioritaires politique de la ville sont :

- Bressuire: Valette (photo ci-contre)
- · Thouars : Les Capucins
- · Niort: Clou-Bouchet; Tour-Chabot-Gavacherie; Pontreau-Colline Saint-André.



Pour ce faire, les services de l'Etat se sont organisés en équipe interministérielle resserrée (DDCSPP - DDT et déléquée du Préfet) placée auprès du Secrétaire Général de la Préfecture, en charge du pilotage du dispositif.

Ces étapes de délimitation, puis de diagnostic et d'élaboration des orientations stratégiques des futurs contrats de ville, préfigurés par les conventions cadre signées fin 2014 ont été menées en très étroite collaboration avec les équipes projets de la Communauté d'agglomération du Niortais, de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, et les villes de Niort, Bressuire et de Thouars.

Concomitamment, le suivi et la gestion des crédits ACsé 2014 ont été assurés avec une enveloppe globale de **278 178 €**



√ Hébergement des personnes sans abris ou mal logées, accès et maintien dans le logement

En 2014, la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées a été marquée par la pérennisation des 50 places d'hébergement créées fin 2013 pour faire face à des besoins nouveaux :

- 30 places d'hébergement d'urgence supplémentaires à Niort, dont 20 au bénéfice des familles ;
- 20 places d'hébergement de « stabilisation-insertion » permettant également aux personnes d'être accompagnées de manière globale dans leur démarche d'insertion, dont 10 ont été transformées pour bénéficier du statut d'établissement social au sens du code de l'action sociale et des familles. Cette démarche sera poursuivie en 2015.

La montée en charge du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation s'est poursuivie du point de vue de la coordination des acteurs (Création d'un mi-temps dédié, feuille de route unique Urgence-Insertion, mise en œuvre d'actions collectives) et de l'observation sociale.

Au total, en 2014, 2.914.672 €(contre 2 832 895 € en 2013) ont été consacrés aux politiques d'accueil d'hébergement et d'insertion. Soit une nouvelle augmentation de 2,9% en un an.

Cohésion sociale, protection des populations et santé dans les territoires

La commission de coordination de prévention des expulsions (CCAPEX): la sous-commission de l'arrondissement de Niort, chargée de l'examen des dossiers d'expulsion en phase contentieuse a été amenée au cours de 3 réunions à examiner 58 dossiers de demandes de concours de la force publique ayant donné lieu à 26 décisions d'octroi du concours de la force publique.

Les expulsions locatives :

Au cours de l'année 2014, ce sont, pour l'arrondissement de Niort, 556 dossiers qui ont été traités et qui se répartissent à chaque étape de la procédure de la façon suivante :

- · 262 assignations à comparaître devant le Tribunal.
- · 163 commandements de guitter les lieux.
- · 71 demandes de réquisition du concours de la force publique.
- · 60 décisions d'accord au concours de la force publique.

Les dossiers de demande de concours examinés en CCAPEX témoignent de situations de plus en plus inextricables, avec un niveau d'endettement élevé, d'un montant de dettes locatives important (principalement chez les bailleurs publics, mais aussi dans le secteur privé).

La commission départementale de conciliation :

En 2014, parmi les 25 dossiers enregistrés, 6 ont trouvé un accord avant la commission.

La commission a étudié 19 dossiers parmi lesquels 13 ont abouti à une conciliation, 4 à une non-conciliation et 2 ont fait l'objet d'un procès verbal de carence, en raison de l'absence de la partie adverse. Les requérants sont en majorité des locataires et l'objet du litige porte le plus souvent sur la restitution du dépôt de garantie. La commission départementale de Médiation (DALO) a été saisie de 2 recours en 2014.

Par ailleurs, l'Etat contribue au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées à hauteur de 516.694€.

Enfin, dans le cadre de la réforme de l'Allocation Adulte Handicapé, la DDCSPP participe activement aux Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes en situation de Handicap (CDAPH) relatives à l'insertion professionnelle et à l'insertion sociale des personnes en situation de handicap. Ainsi,49 séjours de Vacances Adaptées Organisées ont été déclarés en 2014 et 2 séjours ont fait l'objet d'une inspection.

S'agissant des majeurs faisant l'objet d'une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle renforcée, curatelle et sauvegarde de justice), la DDCSPP a octroyé 2.092.306€ aux deux services du département ainsi que 53.240 € aux 6 mandataires individuels.

Le soutien à la vie associative et au sport

√ Promotion et développement du sport

L'année 2014 est la première année de mise en œuvre de la réforme structurelle des modalités d'action du Centre National de Développement du Sport (CNDS) destinée à réduire plus efficacement les inégalités d'accès à la pratique sportive. Les financements de la part territoriale du CNDS doivent se concentrer sur les territoires et les publics qui connaissent le plus de difficultés à accéder à la pratique sportive, développer l'emploi sportif et agir de façon concertée sur les territoires autour de schémas régionaux du sport. Le seuil minimal de subvention a été porté de 750 à 1 500 €. La régionalisation des modalités d'intervention du CNDS a été renforcée. En 2014, 649.704 €ont été attribués dans le cadre du CNDS, représentant 152 dossiers, et se répartissent comme suit :

- 422.001 € pour la réduction des inégalités d'accès et les actions santé;
- 186.453 € d'aide à l'emploi pour 24 actions ;
- 22.450 € d'accompagnement éducatif pour 31 modules de 10 disciplines sportives sur 30 établissements scolaires ;
- 10.600 € de part complémentaire santé (CNDS/ARS/Conseil Régional) pour 8 actions ;
- 4.400 € pour le plan « apprendre à nager » pour 3 actions ;
- 3.800 € pour la formation initiale professionnalisante pour 4 actions.

Dans le cadre du schéma territorial de développement de la pratique sportive, une étude intitulée **Diagnostic Départemental Approfondi** (DDA) a été lancée. Elle consiste à collecter, analyser et croiser un ensemble de données chiffrées, statistiques et qualitatives à l'échelle du département, pour définir un schéma :

- comportant des axes stratégiques sur le développement des pratiques sportives ;
- permettant au mouvement sportif de définir des plans de développement et des projets associatifs qui s'appuient sur une réelle analyse du territoire;
- apportant aux collectivités territoriales une expertise sur la pratique sportive, en relation notamment avec les équipements sportifs;

Enfin, des contrôles ont été effectués afin de vérifier les conditions de pratique et d'encadrement des activités proposées par les établissements au travers d'un contrôle des qualifications des éducateurs sportifs exerçant contre rémunération ainsi que du respect des règles en matière de technique et de sécurité, d'affichage et d'assurance par les établissements. Les axes de travail ont été au nombre de trois :

- · le contrôle des activités physiques et sportives (établissements, éducateurs, sites de pratique) : la visite de 45 établissements (pour 298 établissements déclarés dont 27 nouveaux), une mise en demeure a été faite, 55 nouveaux éducateurs sportifs déclarés (619 au total) et 135 cartes professionnelles délivrées ;
- · l'autorisation des manifestations sportives sur la voie publique (464 avis émis en 2014)
- · la visite des circuits soumis à homologation ou agrément et des parcours soumis à agrément : participation à 27 commissions de sécurité routière en 2014.

La protection des populations

✓ La protection des consommateurs

L'Opération Interministérielle Vacances est un dispositif interministériel de contrôles renforcés durant la période estivale destiné à assurer, sur les lieux de vacances et de tourisme, la bonne information du consommateur, la loyauté des transactions, ainsi que la sécurité des produits alimentaires ou non alimentaires et des prestations de services.

Ce dispositif a été complété par l'Opération Protection Animale Vacances qui a été l'occasion de vérifier le respect des règles relatives à la protection animale en réalisant des contrôles renforcés dans certains types d'établissements recevant des animaux de compagnie dont l'activité augmente l'été. Lors de ces contrôles, une attention particulière a été portée sur l'état d'entretien des animaux, leurs conditions de détention, leur identification, la tenue des registres d'entrée et de sortie, la présence d'une personne titulaire du certificat de capacité au contact des animaux.

292 contrôles ont été effectués dans ce cadre durant l'été 2014.

Les suites données à ces contrôles se répartissent comme suit :

domaine de l'alimentation: 39 avertissements, 20 mesures de police administrative (injonctions et mises en demeure) et 24 procès-verbaux. Ces suites concernent des défauts d'hygiène, des dates limites de consommation dépassées, la présence de denrées corrompues, le non respect de l'obligation générale de sécurité, des lacunes en matière d'information générale du consommateur, en matière d'étiquetage et d'affichage informatif sur les produits, et encore des pratiques commerciales trompeuses. En outre, 2 fermetures de restaurants ont été prononcées en raison de graves manquements aux règles d'hygiène pouvant présenter des dangers pour la santé des consommateurs.

Cohésion sociale, protection des populations et santé dans les territoires

31

- · <u>domaine des produits non alimentaires</u>: les contrôles de grandes surfaces (8), de magasins de jouets nautiques (3) et d'étals de marché (24) ont donné lieu à 2 avertissements concernant le marquage des jouets.
- domaine des hébergements de vacances : 8 contrôles ont été réalisés dans des hôtels et chambres d'hôtes donnant lieu à une mesure de police administrative concernant l'information du consommateur.
- domaine activités de loisirs et sportives : une mise en demeure a été réalisée. Des terrains de sports, des aires de jeux, des prestataires de location de barques et un parc d'attraction ont été contrôlés. Ils ont donné lieu à 4 avertissements.
- domaine de la protection animale : parmi les 6 établissements ayant fait l'objet des 10 ateliers contrôlés, il est à noter que 2 ont été contrôlés suite à des plaintes. Par ailleurs, 2 des 6 établissements ont fait l'objet de rappels réglementaires, et 2 ont donné lieu à des mises en demeure d'engager des actions correctives aux non conformités constatées

Quelques chiffres-clés :

- · 544 visites d'établissements donnant lieu à 2016 actions de contrôle,
- · 120 visites avec avertissements réglementaires,
- · 21 visites avec injonctions ou mesures administratives,
- · 149 prélèvements,
- · 26 procès-verbaux transmis au parquet de Niort
- · 36 enquêtes sur plainte dont 26 traitées en moins de deux mois,
- · 223 réponses écrites aux demandes d'information dont 95% traitées dans les dix jours

✓ L'information des consommateurs sur le prix des prestations de l'enseignement de la conduite

Une attention particulière a été portée à l'information précontractuelle afin que le consommateur puisse choisir de manière éclairée son auto-école, dans le cadre d'un contrat loyal et équilibré.

En 2014, 15 auto-écoles ont été contrôlées sur l'ensemble du département.

Globalement, les obligations réglementaires en matière d'affichage ou d'information précontractuelle sont respectées. Les défauts d'information sur les conditions de restitution de dossiers ont fait l'objet de nombreux avertissements. Une mesure d'injonction a été mise en œuvre concernant des pratiques commerciales jugées trompeuses de la part d'un établissement. Enfin, quelques clauses illicites ou abusives ont été relevées dans des contrats.

√ Sécurité des jouets

Une intervention a été réalisée dans une entreprise suite à un accident dans une crèche avec un robinet en métal faisant partie d'un meuble d'imitation (cuisine intégrée de taille réduite pour les enfants). Toutes les normes étaient respectées, mais l'entreprise a cependant modifié son produit pour plus de sûreté.

Une peluche fabriquée en Chine, mise sur le marché et introduite en France par une entreprise Deux-Sèvrienne, a été déclarée non conforme et dangereuse suite à un prélèvement. Le distributeur a procédé au rappel et à la destruction de ces peluches, ainsi que d'autres peluches présentant des défauts similaires.

✓ Magasins de producteurs : une entreprise artisanale sanctionnée

Les responsables d'une entreprise artisanale commercialisant ses produits dans un magasin « de producteurs » ont fait l'objet d'un procès-verbal et ont été contraints de payer une amende de 5000€ pour pratique commerciale trompeuse (commercialisation de produits non issus de leur production, sans faire de distinction avec leurs propres produits).

✓ Protection économique des personnes hébergées en maison de retraite

En Deux-Sèvres, 23 % des établissements hébergeant des personnes âgées entrent dans le champ de compétence de la DGCCRF. Ainsi le taux d'anomalies observées demeure élevé (information sur les prix, sur les prestations de service annexes, clauses abusives, absence de conseil de vie sociale...), malgré une nette amélioration constatée ces dernières années en ce qui concerne le respect des obligations réglementaires.

La protection sanitaire de l'alimentation

Les services vétérinaires ont veillé au bon état sanitaire des cheptels dont les productions sont consommées ou transformées pour l'alimentation humaine avec l'appui du réseau des vétérinaires sanitaires répartis sur l'ensemble du département. Ce sont près de 130 vétérinaires qui participent aux activités de la mission populations animales en assurant la surveillance de certaines maladies et de l'état des cheptels pour les thématiques sanitaires, traçabilité, protection animale, médicaments vétérinaires et par la réalisation de visites et de prélèvements notamment.

√ Les visites sanitaires bovines

Depuis début 2014, les élevages de bovins sont suivis à une fréquence annuelle. Le taux de réalisation par les vétérinaires sanitaires a été de 96%

√ Les visites sanitaires en élevages avicoles

Ce nouveau dispositif est entré en vigueur en août 2013 et concerne la moitié des élevages un an sur deux. La première campagne s'est achevée au 31/12/2014. Il est à noter du retard dans les attendus, compte tenu de modalités de réalisation novatrices dans ce domaine (retard dans la désignation de vétérinaires sanitaires par les éleveurs notamment).

√ Tuberculose bovine

L'année 2014 a été marquée par la découverte, lors d'une autopsie, d'une chevrette d'un mois infectée. Le cheptel bovin attenant de cette exploitation caprine, ainsi que deux autres cheptels en lien épidémiologique avec elle, ce sont révélés également touchés. La souche en cause n'était pas celle retrouvée habituellement les années antérieures. Compte tenu de cette spécificité, les mesures de surveillance ont été renforcées : la prophylaxie sur les cheptels a été rétablie dans les exploitations présentes autour de ces foyers dans un périmètre de 5 à 7 km défini en fonction de la topographie de la commune, et une surveillance accrue de la faune sauvage a été décidée.

Le département est ainsi passé en niveau 2 du dispositif SYLVATUB afin de permettre des investigations sur la faune sauvage grâce au piégeage de blaireaux.

Concernant les flux d'animaux en provenance du sud ouest de la France, un animal malade a été détecté dans un atelier d'engraissement dérogataire.

Brucellose dans les cheptels de petits ruminants

Il n'y a eu aucune suspicion cette année.

Pour tenir compte de la situation épidémiologique de l'ESB en France, et en cohérence avec la réglementation communautaire, à partir du premier janvier 2015, seuls les bovins destinés à l'abattage nés avant le 01/01/2002 seront soumis au test de dépistage de l'ESB. Ceci devrait diminuer de 80 à 90% la quantité des tests à réaliser par rapport aux années passées.

Des temps de sensibilisation et de préparation aux interventions sanitaires d'urgence ont été mis en œuvre en 2014.

Cohésion sociale, protection des populations et santé dans les territoires

√ Salmonelles en filière volailles

Dans le cadre de la surveillance, prévention et lutte contre le danger salmonelle tout au long de la chaîne alimentaire, plusieurs foyers d'infection ont été détectés et traités. Une forte recrudescence des cas de salmonelloses dans ces élevages a été constatée, avec 24 suspicions et deux déclarations d'infection ayant entrainé l'abattage des animaux (dont un cas sur des poules pondeuses futures reproductrices, à Thenezay et qui a fait l'objet d'une médiatisation).

Dans la filière « volailles », ont été décelés 3 cas de botulisme, 3 suspicions d'influenza aviaire, 3 cas de mycoplasmes qui entrainent un retrait d'agrément pour l'export vers certains pays.

La protection animale

En 2014, dans le cadre des dispositions réglementaires, chaque chaîne d'abattage a fait l'objet d'une inspection sur le thème de la protection animale.

Il faut toutefois noter qu'aucun constat de non-conformité majeure n'a été réalisé dans les abattoirs d'animaux de boucherie. En revanche, pour les abattoirs de volailles, des signes de souffrance animale au moment de la mise à mort ont été observés et se sont traduits par la rédaction de procès verbaux de constatation (deux en 2014).

L'Office alimentaire et vétérinaire a pour mission, par ses audits, inspections et activités connexes de vérifier, au sein de l'Union européenne, le respect des prescriptions législatives de l'UE dans les domaines de la sécurité et de la qualité des denrées alimentaires, de la santé animale et du bien-être des animaux. Une mission de cet Office sera conduite dans les abattoirs français, en 2015, sur le thème de la protection des animaux au moment de leur mise à mort.

Hors abattoir, les contrôles de la réglementation s'exercent dans tous les lieux de détention et ont donné lieu à de nombreuses interventions, tant auprès des animaux de rente qu'auprès des animaux domestiques.

La Commission européenne accorde une grande importance à la mise en groupe des truies et des cochettes gestantes pendant une période débutant quatre semaines après la saillie et s'achevant une semaine avant la date prévue pour la mise-bas dans tous les élevages de plus de dix truies. Le respect de cette échéance par l'ensemble des Etats membres est essentiel pour garantir l'équité et donc la stabilité sur le marché européen, ainsi que pour assurer la crédibilité de l'action communautaire en matière de protection des animaux d'élevage. Dans les Deux-Sèvres, après contrôles en 2013 et 2014, les élevages satisfont aux attentes réglementaires dans ce domaine.

Une instruction des dossiers relatifs à la détention d'animaux de la faune sauvage en détention et du contrôle des structures est également assurée. En 2014, 17 autorisations de détention, 3 autorisations d'ouverture d'établissements et 9 certificats de capacité ont été délivrés.



Santé

Vigilances et sécurité de l'environnement et des milieux

√ L'action de repérage de l'habitat indigne

La notion d'habitat indigne est définie par la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 (article 84) : «constituent un habitat indigne les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé."

En Deux-Sèvres, une action de repérage de l'habitat indigne a été menée conjointement avec la DDT des Deux-Sèvres et s'inscrit comme une action phare du PDLHI sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN). 6 communes de la CAN (dont la Ville de Niort) ont participé à ces travaux : 45 logements ont ainsi été repérés qui ont donné lieu à 22 visites. 12 des logements visités sont en situation d'habitat indigne ; 3 procédures administratives ont été initiées et 5 assistances à maîtrise d'ouvrage pour des propriétaires occupants ont été mises en place. L'action de repérage se poursuit en 2015 pour s'achever sur deux secteurs de Niort, rue Jean Jaurès et avenue St Jean d'Angély (hors secteur couvert par l'OPAH de Niort).

Un bilan positif des actions d'inspection-contrôle des règles d'hygiène dans les Établissements Recevant du Public (ERP) des Deux-Sèvres :

De 2008 à 2013, au moins 10 % des établissements de santé ont été contrôlés annuellement afin de vérifier la mise en œuvre des mesures de prévention du développement des légionelles dans les réseaux d'eaux chaudes sanitaires. Ces établissements font l'objet d'un suivi régulier.

L'ensemble des établissements sociaux, médicaux sociaux et sanitaires et des établissements d'enseignement du département a été contrôlé pour le risque radon dans le département. Si peu d'établissements n'ont pas encore fait de mesures (1,4 % globalement notamment du fait de reconstruction ou de réhabilitation d'installations existantes), il reste cependant 16% de ces établissements qui présentent des résultats non conformes (109 établissements). Ces situations évoluent de manière positive et font l'objet d'un contrôle particulier.

√ L'adduction d'eau publique

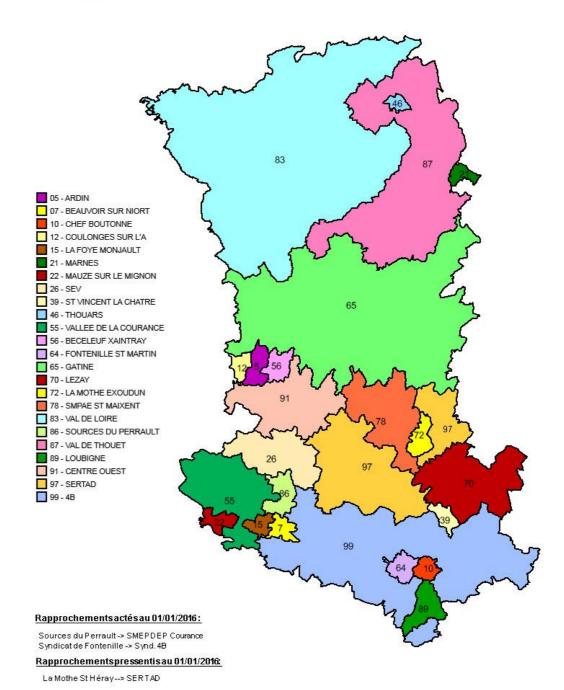
Le regroupement des services d'eau se poursuit (56 en 2009, 24 au 1er janvier 2015). Ces rapprochements de syndicats s'expliquent par la nécessaire mutualisation des ressources techniques et charges d'investissement rendues nécessaires par la réglementation sanitaire. Les regroupements intervenus se sont accompagnés de la professionnalisation attendue des services et de coûts de l'eau maîtrisés. Les études patrimoniales destinées à faire précisément le point de l'état du réseau ont été engagées par l'ensemble des services d'eau en 2014.

√ Les eaux de loisirs

Les programmes de réhabilitation des piscines publiques pour leur mise aux normes et répondre aux problèmes de vétusté constatés se poursuivent. Les principales actions engagées concernent le thouarsais et le sud-est des Deux-Sèvres



UNITES DE GESTION D'EXPLOITATION (UGE) 2015



Source: IGN /ARS-UTVSEM79/CP

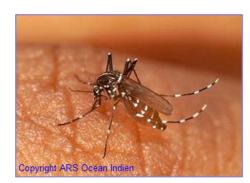
√ Collecte de Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux des Patients en Auto-Traitement (DASRI)

La filière à responsabilité élargie des producteurs mise en place au niveau national afin de collecter et traiter ces déchets produits par les patients en auto-traitement, est opérationnelle depuis janvier 2014.

La région Poitou-Charentes présente le meilleur taux de collecte au niveau national avec 24,54 tonnes de déchets collectés et traités, soit environ 100% du gisement régional estimé.

Au niveau national, le taux de collecte est évalué à 33% pour cette même période. Cet excellent résultat s'explique notamment par la continuité d'un système de collecte mis en place depuis plus d'une dizaine d'années dans la région et l'étroite collaboration existante entre les collectivités territoriales, les pharmaciens et l'association régionale des diabétiques.

✓ Déclinaison du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue dans le département



Aedes albopictus, plus connu sous le terme de « moustique tigre », vecteur de la dengue et du chikungunya, continue la colonisation des territoires de la façade atlantique. Ainsi, en plus des départements de la Gironde et du Lotet-Garonne placés au niveau 1 depuis plusieurs années et des départements classés en niveau 0b (Charente-Maritime et Pyrénées-Atlantiques), trois nouveaux départements, classés en niveau 0a en début de la saison 2014, ont fait l'objet de piégeages positifs, ce qui à conduit à leur classement en niveau 0b en fin de saison 2014 : les Landes, les Deux-Sèvres et la Vendée.

Le changement de niveau concernant les Deux-Sèvres fait suite à la détection de 18 œufs d'Aedes albopictus sur un des pièges posés au niveau de l'aire de repos autoroutière de Sainte-Eanne (A10) le 20 août 2014. Le piégeage a été renforcé sur ce site mais aucune nouvelle détection n'a eu lieu depuis dans le département. Une surveillance entomologique renforcée et une sensibilisation des professionnels de santé concernant la déclaration des cas de chikungunya et de dengue est prévue pour 2015.

La veille, l'alerte et la gestion sanitaire

√ La Cellule régionale de Veille d'Alerte et de Gestion Sanitaire(CVAGS) régule et traite l'ensemble des événements et signalements.

Cette cellule régionale est composée de deux unités réparties sur les sites de Niort et de Poitiers :

- une Unité de Veille et d'Alerte
- · une Unité de Défense et Sécurité (appelée Cellule Régionale de Défense et Sécurité)

L'organisation et le fonctionnement de la CVAGS sont structurés autour de :

- · un point focal unique 24 heures/24 matérialisé par un centre de réception et de régularisation des signaux
- · une plateforme régionale de veille et d'urgence sanitaire animée par la cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaire en lien avec la cellule interrégionale de l'Institut de veille sanitaire Limousin-Poitou-Charentes (CIRE)
- · un système régional d'information partagée entre la CVAGS et la CIRE
- un dispositif régional d'astreinte mis en place depuis février 2011

L'unité de Veille et Alerte assure, en lien avec les partenaires, la réception, la validation l'évaluation et la gestion des événements de santé (maladies à déclaration obligatoire, événements de santé pouvant avoir un impact sur la santé des populations, alertes nationales) et des situations pouvant avoir un impact sur la capacité de réponse ou sur l'organisation du système de soins.

Cohésion sociale, protection des populations et santé dans les territoires

37

L'unité de veille assure la réception, l'analyse, l'évaluation en 1ére intention et l'orientation pour traitement dans les autres directions de l'ensemble des signaux arrivant au point focal unique.

L'unité CRDS assure directement les relations avec les quatre préfectures de la région et réalise les travaux qui en découlent, le cas échéant avec les services de l'ARS compétents.

Dans le cadre de la veille sanitaire, le bilan des signaux reçus et traités pour l'année 2014 dans les Deux-Sèvres est le suivant:

- la plupart des Maladies à Déclaration Obligatoire (MDO) validées en Deux Sèvres en 2014 étaient des tuberculoses et des légionelloses.

Détail des signaux	Signaux reçus	%	Signaux validés	%
Tuberculose	17	38%	14	38%
Légionellose	10	22%	8	22%
TIAC	8	18%	7	19%
Méningite	3	7%	2	5%
Chikungunya	2	4%	2	5%
Fièvre typhoïdes et paratyphoïde	1	2%	0	0%
Listérioses	1	2%	1	3%
Mésothéliome	1	2%	1	3%
Dengue	1	2%	1	3%
Rougeole	1	2%	1	3%
Total général	45		37	

- la majorité des pathologies non MDO signalées dans le département sont des gales et des gastro-entérites en collectivité (principalement en EHPAD). La plupart des intoxications au monoxyde de carbone ont été invalidées.

	Signaux		Signaux	
Détail des signaux	reçus	%	validés	%
Gale	17	29%	17	32%
Gastro-Enterites Aïgues	13	22%	13	25%
Intoxication accidentelle au CO	8	14%	3	6%
Autres pathologies	7	12%	7	13%
Infections respiratoires Aigües	6	10%	6	11%
Grippe	5	9%	5	9%
Bactérie Multi Résistante	1	2%	1	2%
Coqueluche	1	2%	1	2%
Total général	58		53	

√ Bilan de la Défense et Sécurité

La cellule régionale de défense et de sécurité (CRDS) a contribué à l'élaboration ou l'actualisation de plans d'urgence, dont notamment le Plan Blanc Élargi, permettant une mobilisation générale du système de soins en cas de nécessité. Au titre du contrôle des moyens de défense sanitaire gérés par le centre hospitalier de Niort, il a été demandé une remise à niveau de l'unité de décontamination du SAMU 79, programmée pour 2015.

Soins psychiatriques sans consentement

En 2014, il a été effectué dans le département :

- · 27 admissions en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État (ASPDRE) (contre 39 en 2013) dont 20 admissions intervenues après décision provisoire du maire (30 en 2013), 4 admissions sur décision du préfet directement (5 en 2013) et 3 admissions concernant des détenus (4 en 2013).
- 331 admissions en soins psychiatriques à la demande d'un tiers, en urgence ou en situation de péril imminent (ASPDT(U)-PI) contre 322 en 2013.
- 27 levées de ASPDRE (46 en 2013) et 253 levées de ASPDT(U)-PI (310 en 2013).

Au 31 décembre 2014, 32 patients faisaient l'objet d'une mesure de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État (contre 30 en 2013). Sur ces 32 patients, 6 relevaient d'une hospitalisation complète au centre hospitalier de Niort, 2 au centre hospitalier Nord Deux-Sèvres à Thouars et 17 faisaient l'objet d'une mesure sous la forme d'un programme de soins au sein du centre hospitalier de Niort et 7 au centre hospitalier de Thouars.

√ Les Contrats Locaux de Santé

Le Contrat local de santé est un outil contractuel fixant les priorités d'un territoire sur la prévention, l'offre de soins (tous secteurs) et les coordinations inter secteurs

En Deux-Sèvres, après le CLS du Thouarsais signé depuis début 2013, le CLS de Gâtine va être signé en mars 2015.

La Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) a achevé la phase de diagnostic. La réflexion et l'élaboration des fiches actions est en cours, en vue de la signature du CLS avant la fin de l'année 2015.

5.- Territoire, agriculture, développement durable, collectivités territoriales

L'aménagement du territoire

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

En 2014, l'effort financier de l'État à destination de l'ensemble des collectivités du département, s'élève à plus de 244 millions d'euros qui peuvent se répartir comme suit :

- 177 millions d'euros afin d'aider les collectivités dans leur fonctionnement ;
- 30 millions d'euros afin de favoriser une répartition équitable de leurs ressources à travers les différents fonds de péréquation :
- Et 37 millions d'euros afin de compenser les différents transferts de compétence entre l'Etat et les collectivités.

S'agissant plus précisément de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux communes, Département et EPCI à fiscalité propre, si les communes et le département ont connu une baisse de leurs dotations en 2014 (-4,85 % pour les communes et -3,95 % pour le département), il n'en va pas de même pour la catégorie des EPCI à fiscalité propre qui, du fait de la mise en place du schéma de coopération intercommunale, a connu une augmentation de la DGF de 2,26 % entre 2013 et 2014. Par ailleurs, il convient de noter qu'à l'échelle du département la baisse de DGF constatée pour les ensembles intercommunaux (communes + EPCI à fiscalité propre) est largement compensée par la forte progression du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC).

Le développement local

Poursuivant une politique de soutien aux projets structurants, les moyens financiers de l'Etat se sont concentrés sur les investissements présentant un caractère plus stratégique et potentiellement vecteurs de développement économique. En 2014, s'agissant des dotations destinées à soutenir l'investissement des collectivités territoriales des Deux-Sèvres, l'Etat a engagé :

- 5 175 021 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour des opérations portées par les communes et leurs groupements;
- 721 216 € au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT);
- 565 213 € au titre de la subvention pour travaux divers d'intérêt local (STDIL);
- 27 971 040 € dans le cadre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- 1 520 606 € au titre de la dotation d'équipement du département (DGED);

Maison de santé de Ménigoute (Financement DETR et FNADT)



10 <u>41</u>

Territoire, agriculture, développement durable, collectivités territoriales

- 64 873 € au titre du fonds de solidarité territoriale de la LGV pour les projets de développement économique, social ou culturel portés par deux des communes traversées.
- · Par ailleurs, il a été accordé :
- 55 639 € au titre du fonds ministériel mutualisé (FMM) en faveur du pôle d'excellence rurale (PER) « biodiversité » du conseil général des Deux-Sèvres ;
- 2 060 572 € aux collectivités porteuses de projets « sécurité routière » (quote-part du produit des amendes de police de la circulation routière et de celui provenant des radars automatiques).

L'agriculture durable

Suite au rapport annuel de la Cour des comptes sur l'exécution du budget 2012 de l'Union européenne, mettant en lumière une hausse significative du taux d'erreur dans l'octroi des aides et des faiblesses soulevées par la commission européenne dans le système de gestion et de contrôle des aides aux surfaces, la commission a prononcé une proposition de correction financière de 1,16 milliards d'euros à l'encontre de la France, correction imputable au budget de l'Etat. La France s'est donc engagée à mettre en place le plan d'actions de fonds européen agricole de garantie (F.E.A.G.A.) afin de fiabiliser et de sécuriser le dispositif du registre parcellaire graphique (R.P.G.) et de renforcer certains points de la conditionnalité des aides de la politique agricole commune.

Pour les Deux-Sèvres, le plan d'actions s'est traduit notamment par un contrôle administratif exhaustif des îlots en comparant les déclarations des exploitants avec les photos du R.P.G afin de lever les anomalies liées à la photo-interprétation, de débloquer informatiquement les dossiers, afin de ne pas impacter le calendrier habituel de versement des aides agricoles (acomptes versés mi-octobre).

En 2014, 5300 dossiers surfaces ont été analysés, 600 courriers contradictoires ont été adressés aux exploitants. Sur 23 000 anomalies graphiques liées à la végétation, seuls 590 ont été confirmées, donnant lieu à correction financière. Cette dernière ne représente qu'une surface totale de 227 hectares pour 28 000 euros de correction (soit 0,02 % des paiements).

Au total, les aides allouées aux agriculteurs s'élèvent à 185 millions d'euros pour le département, dont 139 pour les seuls droits à paiement unique (DPU)



Territoire, agriculture, développement durable, collectivités territoriales

Le reste de l'activité (40 M€) se traduit par l'accompagnement de diverses productions, comme les aides animales, végétales ou bien les aides compensatoires aux handicaps naturels (ICHN) et les mesures agro-environnementales (MAE).

La DDT s'est par ailleurs fortement mobilisée pour faciliter les parcours à l'installation des jeunes agriculteurs. Du fait de nombreux départs d'exploitants en âge de cesser leur activité, l'enjeu est important pour préserver l'activité d'élevage dans le département et l'approvisionnement de l'ensemble de la filière aval qui en dépend. Ainsi, 65 projets ont bénéficié de la « dotation jeune agriculteur » et de prêts bonifiés pour un montant d'équivalent subvention proche de 2 M€.

Les installations sont aussi des temps privilégiés pour la réalisation d'investissements dans les exploitations. En 2014 près de 2 M€ ont été apportés à la modernisation des bâtiments (dont beaucoup de dossiers de jeunes installés), à l'amélioration de leurs performances énergétiques, ainsi qu'aux matériels susceptibles d'apporter des alternatives aux pesticides. En complément des crédits de l'État, ces dossiers ont été co-financés par des fonds européens désormais sous l'autorité de gestion du Conseil Régional.

Enfin, le développement rural, que ce soit dans la diversification des activités agricoles, le développement de l'économie rurale ou l'accompagnement des projets dans le cadre du dispositif LEADER, est soutenu par une enveloppe de subvention FEADER de près de 2,2 M€, crédits européens mobilisés par l'appel de divers crédits nationaux de l'État Membre

Le réseau des industries agro-alimentaires est quant à lui très développé sur l'ensemble du département des Deux-Sèvres.

Sont ainsi produits annuellement plus de 280 000 Tonnes de viandes dans des établissements d'abattage majoritairement en inspection vétérinaire permanente. On comptabilise 7 établissements d'abattage d'animaux de boucherie qui, sur 8 chaînes et avec 900 employés, ont produit, en 2014, 171 000 tonnes de viande et 4 gros abattoirs de volailles et lapins qui, avec 1 600 employés, ont produit 116 000 tonnes de viande. Le département dispose en complément d'une vingtaine d'abattoirs de volailles plus modestes.

Sur les 14 abattoirs d'animaux de boucherie que compte la région Poitou-Charentes, **7 abattoirs** sont situés dans le département pour 8 chaînes d'abattage :

- trois chaînes d'abattage de bovins : SNAB à Bressuire, SAB à Châtillon sur Thouet, COOPERLARC ATLANTIQUE à Sainte-Eanne (jeunes bovins de boucherie pour les échanges et l'export ainsi que des femelles de qualité bouchère pour le marché national);
- deux chaînes d'abattage de porcs: COOPERL ARC ATLANTIQUE à Ste Eanne (porcs charcutiers, coches de réforme), SOCOPA à Celles sur Belle (porcs charcutiers);
- deux chaînes d'abattage de petits ruminants : SOVILEG à Thouars (agneaux et chèvres de réforme), LOEUL & PIRIOT à Thouars (chevreaux) ;
- un abattoir de cervidés: FERME AUBERGE DE LA VALLEE, à La Couarde.

Par ailleurs, il est à noter que :

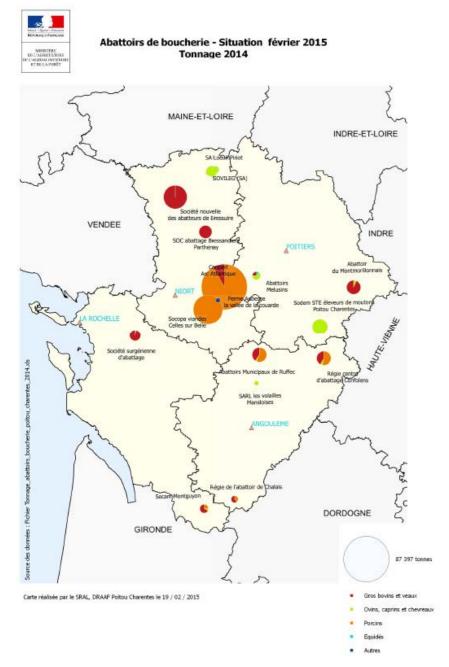
- 77 % du tonnage de carcasses de boucherie du Poitou-Charentes sont produits dans le département des Deux-Sèvres : l'abattoir COOPERL ARC ATLANTIQUE de Sainte-Eanne représente à lui seul 42 % de la production régionale (96 335 tonnes) ;
- 61 % du tonnage total régional est constitué de viande porcine, contre 30 % pour la viande bovine et près de 10 % pour la viande ovine et caprine;

Le développement durable et

la protection de l'environnement

Territoire, agriculture, développement durable, collectivités territoriales

- La région Poitou-Charentes représente 24 % de la production nationale de viande ovine et caprine, et elle est la première région productrice de chevreaux avec 65 % de la production nationale.
- La production du Poitou-Charentes est globalement stable ces dernières années avec un peu plus de 208 000 t par an.



Sur les 45 abattoirs de volailles et lapins que compte la région Poitou-Charentes, 23 sont situés dans le département. Sur le tonnage total régional de 119 233 tonnes, 97,6 % sont produits dans le département des Deux-Sèvres. Trois gros abattoirs du groupe GASTRONOME sont implantés dans le département 79 : 46871 tonnes (poulets) et 18923 tonnes (canards) à Nueil les Aubiers et 34 524 tonnes (dindes) à GIS Moncoutant. L'abattoir LOEUL PIRIOT a produit 13 040 tonnes de viandes de lapins en 2014

Les industries de transformation des produits carnés sont également bien implantées dans le département. Quatre grosses entreprises ont ainsi produits en 2014 près de 50 000 tonnes de produits transformés.

Une part non négligeable des viandes et produits transformés a donné lieu à l'élaboration de 1500 certificats à l'exportation vers des pays hors de la CE, correspondant pour l'ensemble à près de 35 000 Tonnes.

La filière lait et produits laitiers est également bien développée dans le département qui est le premier producteur national de fromages de chèvres avec plus de 60 000 Tonnes de fromages de chèvres produites par an, notamment dans 7 entreprises qui emploient 1000 salariés. Le département est également réputé pour son beurre et sa crème, produits à partir de lait de vache. 4 établissements produisent ainsi plus de 7 000 Tonnes par an grâce à plus de 60 salariés. La filière lait de vache collecte, transforme ou réoriente dans le département plus de 100 000 Tonnes de lait

essentiellement dans 1 entreprise déjà citée et dans 1 autre de 40 salariés. En 2014 la DDCSPP 79 a établi près de 3 500 certificats pour l'exportation vers des pays extérieurs à la CE pour plus de 9 000 Tonnes de produits laitiers.

La filière œufs peut être également prise en considération avec plus de 700 millions d'œufs commercialisés par an à partir des Deux-Sèvres.

L'environnement

L'année 2014 a été marquée par :

- l'organisation de 26 enquêtes publiques (ICPE, Loi sur l'Eau, Parc photovoltaïque, Lignes électriques...), auxquelles il convient d'ajouter 7 consultations du public.
- l'instruction (hors éolien) de 389 dossiers d'installations classées (dont 109 relevant du régime de l'autorisation, 5 du régime de l'enregistrement et 275 du régime de la déclaration).
- 28 dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter des parcs éoliens ont fait l'objet d'une instruction, soit le double de ce qui a pu être instruit dans les autres départements de la région. En 2014, 6 enquêtes publiques ont été conduites en la matière. 3 dossiers ont été soumis pour avis à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)
- 72 dossiers présentés au comité départemental pour l'environnement et les risques sanitaires et technologiques (CoDERST)
- 25 dossiers ont été présentés à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), dont 18 pour la formation « Sites et Paysages », 2 pour la formation « Nature », et 5 pour la formation « Carrières ».



43

En 2014, le nombre de dossiers d'autorisation spéciale pour les travaux susceptibles de modifier l'aspect ou l'état du site classé du « Marais Mouillé Poitevin » est resté relativement stable. Sur les 34 dossiers relevant de la compétence du Préfet, 23 autorisations de travaux ont été accordées et 11 ont été refusées. 14 demandes ont été présentées en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), en formation « Sites et Paysages » et 8 ont fait l'objet d'une décision ministérielle.

Le département compte 198 établissements industriels soumis à autorisation préfectorale, dont six établissements dits « seveso » et 24 carrières. Au cours de l'année 2014, 114 visites d'inspection ont été réalisées.

En début d'année 2014, il convient de signaler que l'inspection des installations classées a validé une nouvelle étude de réduction du risque à la source, ainsi que la révision de l'étude de danger de la société Sigap Ouest. Ce site, qui exploite un dépôt de gaz de pétrole liquéfié dans la zone industrielle de St Florent à Niort est classé «seuil haut» au titre de la directive seveso. D'ici cinq ans, les travaux engagés essentiellement sur les canalisations du site vont permettre de réduire l'exposition des entreprises riveraines.

Ces dispositions ont permis d'établir en 2014 les nouveaux aléas technologiques et de poursuivre l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) : trois réunions des personnes et organismes associés (POA) ont été organisées afin de présenter et valider les bâtiments devant être inscrits dans un secteur de délaissement possible, d'élaborer le projet de zonage réglementaire et de définir les usages autour de ce site. La consultation des personnes et organismes associés s'est achevée en fin d'année 2014 et le PPRT a été approuvé le 30 avril 2015 par le Préfet.

√ 11 dossiers ont été présentés à la commission départementale d'aménagement commercial.

Il est à noter que la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dont l'application entrera en vigueur en 2015, apporte une innovation majeure au régime d'autorisation d'exploitation commerciale avec la délivrance d'une autorisation unique pour les projets commerciaux nécessitant un permis de construire.

44

Territoire, agriculture, développement durable, collectivités territoriales

En ce qui concerne les associations de protection de l'environnement, un agrément régional a été accordé à l'association PROM'HAIES Poitou-Charentes située à MONTALEMBERT. Cette association vient s'ajouter aux sept associations dont le renouvellement de l'agrément a été accordé en 2012.

La compétence et le professionalisme des services de l'Etat en Deux-Sèvres, en matière d'environnement, les ont conduit, à la demande de la Préfète de la Charente-Maritime, à prendre en charge une partie des dossiers de ce département.

La transition énergétique

Le projet de loi relatif à « la transition énergétique pour la croissance verte », présenté en Conseil des ministres le 30 juillet 2014, définit huit objectifs en matière de transition énergétique. Pour permettre d'atteindre ces objectifs, plusieurs appels à projets ont été lancés. Les territoires lauréats des Deux-Sèvres sont les suivants :

- appel à projets « 20 territoires zéro gaspillage, zéro déchet » : le conseil départemental des Deux-Sèvres et le SMITED.
- appel à manifestation d'intérêts « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte » : la communauté de communes du Thouarsais pour un programme pluriannuel d'actions de la politique énergie climat ; la communauté d'agglomération du Niortais pour une démarche d'écologie industrielle et territoriale ; le Pays Mellois pour une démarche d'écologie territoriale ; et la commune de Vasles dans le cadre d'un contrat local de transition énergétique.
- appel à projets pour les plateformes rénovation énergétique des logements : la communauté de communes du Thouarsais, la communauté d'agglomération du Niortais, l'agglomération du Bocage Bressuirais portent collectivement le projet, coordonné par le Conseil départemental des Deux-Sèvres.

L'eau et la biodiversité

Le domaine public fluvial de la sèvre niortaise a été transféré à l'institution interdépartementale du bassin de la sèvre niortaise (IIBSN) par arrêté du 24 décembre 2013 signé par le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, à la suite de la convention portant transfert de compétence et de domanialité signée le 20 décembre 2013 par la préfète de région Poitou-Charente. Suite à ce transfert une convention de mise à disposition des parties de services affectés à la gestion et à l'entretien du domaine public fluvial a été signée le 21 janvier 2014 entre le Préfet des Deux-Sèvres et le Président de l'IIBSN.

Le décret de transfert de service a été signé le 22 décembre 2014, après avis en Conseil d'Etat. L'arrêté préfectoral correspondant relatif aux modalités de transfert des parties de service liées a été signé le 30 décembre 2014.

Quatre conférences départementales de l'eau présidées par le Préfet et pilotées par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN)se sont tenues en 2014 et ont permis à tous les acteurs de s'exprimer et à l'Etat de délivrer son message sur des sujets majeurs tels que:

- la gestion quantitative de l'eau,
- la police de l'environnement,
- la qualité de l'eau,
- · les rivières.

En 2014, les modalités de travail ont été enrichies par la réunion, pour la première fois, de conférences dédiées aux enjeux de qualité et à ceux propres aux rivières, de manière à approfondir le travail dans ces domaines.

Le 27 juin 2014, la préfète de région a signé l'arrêté instituant le nouveau programme d'action en zone vulnérable (PAZV).Ce programme régional d'actions définit notamment :

Territoire, agriculture, développement durable, collectivités territoriales

- les périodes d'interdiction d'épandage,
- l'équilibre de la fertilisation,
- la couverture végétale pour limiter les fuites d'azote au cours des périodes pluvieuses,
- la couverture végétale permanente le long de certains cours d'eau et plans d'eau de plus de 10 hectares.

La DDT est chargée de le mettre en oeuvre, étant précisé que les pollutions diffuses demeurent un des facteurs principaux de la dégradation de la qualité de l'eau sur notre territoire. La campagne automnale de contrôle de la couverture des sols s'est déroulée en 2014 dans ce nouveau cadre et a montré une bonne appropriation de cette mesure par les agriculteurs.

Le cumul des pluies place l'année 2014 comme l'une des années des plus humides sur l'ensemble du département. La situation estivale des nappes a été la plus favorable jamais observée depuis 2001. Les pluies ont en effet permis aux nappes de se remplir à un niveau largement supérieur à la moyenne. Tous les cours d'eau du département ont connu des niveaux très satisfaisants. Même les réseaux hydrographiques des secteurs du nord du département, caractérisés par une sensibilité accrue aux épisodes de sécheresse, n'ont quasiment pas connu de baisse de débits durant l'été 2014. Quant aux volumes autorisés, il est à noter que les volumes consommés en 2014 sont d'ores et déjà inférieurs à la cible 2017.



Le service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) exerce quant à lui trois missions principales visant à atteindre des objectifs de qualité des eaux et de préservation des milieux aquatiques:

- des actions régaliennes de police et contrôle des usages sous l'autorité du Procureur de la République dans le cadre d'un commissionnement «Eau-Nature» que des inspecteurs de l'environnement mettent en œuvre en application du Code de l'Environnement. Cette mission de police judiciaire s'exerce en lien étroit avec le service de police de l'eau de la direction départementale des territoires dans le cadre du plan de contrôle eau et nature.
- l'activité de ce service est également tournée vers le recueil de données sur l'état, les usages de l'eau, des milieux aquatiques et des espèces, au sein du système d'information sur l'eau (SIE).
- un soutien aux gestionnaires et aux collectivités chargées de mettre en œuvre la politique de l'eau. Ce service contribue à l'élaboration de documents de planification ou de programmes d'action tels que les schémas d'aménagement et de gestion des eaux et les contrats territoriaux des milieux aquatiques, et propose des solutions d'ingénierie écologique, ou participe aux opérations locales de gestion concertée de l'eau. Ces activités sont notamment réalisées en association et synergie avec les agences de l'eau concernées.

Territoire, agriculture, développement durable, collectivités territoriales

Les activités de contrôle des usages de l'eau et des milieux aquatiques s'exercent selon les orientations et modalités établies par la circulaire du 12 novembre 2010 relative à l'organisation et la pratique du contrôle par les services et dans le cadre des priorités définies au «plan de contrôle» annuel piloté par la MISEN

Les produits phytosanitaires ont constitué l'essentiel du nombre de contrôles réalisés sur la qualité de l'eau, l'objectif étant de veiller au respect des réglementations des usages de pesticides par les particuliers, les collectivités ou professionnels (agriculteurs)

Pour ce qui concerne la gestion quantitative, les conditions météorologiques n'ont pas entrainé en 2014 d'action significative en matière de contrôle des prélèvements d'eau.

Enfin, la préservation des milieux aquatiques et des espèces concerne les installations ouvrages travaux ou activités réalisés sans autorisation ou déclaration préalable (création/vidange de plan d'eau, travaux en cours d'eau ou zone humide y compris remblais, obstacles divers à la continuité piscicole et sédimentaire).

Le service départemental de l'Onema a produit 66 avis techniques dans le cadre des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) instruits administrativement par la DDT

Il a également émis les avis spécifiques sur les dossiers de compensation de ligne LGV en Deux-Sèvres

Il participe également aux commissions techniques des huit schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du département ainsi qu'aux démarches menées sur les sites Natura 2000 aquatiques en visant à un rapprochement des enjeux de protection des habitats et des espèces avec ceux liés à la protection des ressources en eau.

Enfin, il s'investit dans l'ensemble des contrats territoriaux du département en donnant un avis sur les orientations envisagées, et en offrant un appui technique aux maîtrises d'ouvrage réalisées par les syndicats. Il favorise les partages d'expériences entre les différentes démarches et réalisations, par exemple sur la thématique de restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau.



Planification, urbanisme et soutien au développement local

Depuis la mise en œuvre de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), il revient au Maire, autorité compétente pour délivrer les actes au nom de la commune, faisant partie d'un EPCI de plus de 10 000 habitants de charger ses services de l'instruction des actes d'urbanisme ou d'en charger les services d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités (EPCI,...).

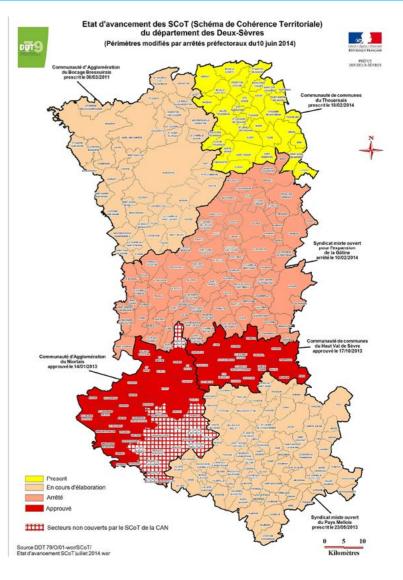
En Deux-Sèvres, 8 intercommunalités sur 13 sont concernées par le seuil de 10.000 habitants impliquant l'arrêt de la mise à disposition de la DDT auprès des communes compétentes de leur territoire au 1er juillet 2015.

Parmi ces 8 intercommunalités, 3 disposaient déjà d'un centre d'instruction sur leur ancien périmètre, impliquant une reprise anticipée de l'instruction : au 1er mai 2014 pour la communauté d'agglomération du bocage bressuirais et la communauté de communes du thouarsais et au 1er janvier 2015 pour la communauté d'agglomération du niortais (CAN). Des réunions entre la DDT et les présidents ou responsables des autres intercommunalités concernées ont permis de présenter les obligations des communes et les amener à réfléchir à la mise en place d'un centre d'instruction à disposition des communes compétentes. La majorité des élus envisage la signature d'une convention de transition, définissant un appui de la DDT adapté à leur besoin.

Territoire, agriculture, développement durable, collectivités territoriales

Tous les périmètres des schémas de cohérence territoriale (SCOT) ont été modifiés, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle carte intercommunale, par arrêtés préfectoraux du 14 juin 2014. Le département est à présent couvert par 6 SCOT dont 2 portés par des communautés d'agglomération, 2 par des communautés de communes et 2 par des syndicats mixtes.

- Les SCOT de la CAN et du Pays du Haut Val de Sèvre ont réalisé des documents de communication facilitant l'appropriation du document par le public et les élus.
- Le SCOT de Gâtine a été arrêté sur son nouveau périmètre et la démarche se poursuit malgré l'avis défavorable de la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA) et de l'Etat du 15 mai 2014.
- · Le diagnostic provisoire du SCOT du mellois a été présenté aux personnes publiques associées le 11 décembre 2014.
- Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) provisoire du SCOT du Bocage Bressuirais a été débattu pour la seconde fois par les élus le 30 septembre 2014.
- · Le SCOT de la communauté de communes du thouarsais a été prescrit en février et il est lauréat de l'appel à projet sur les SCOT ruraux 2014.



Les arrêtés modifiant les périmètres de SCOT ont été signés en juin et une nouvelle carte de l'application de l'article L122-2 du code l'urbanisme est en cours de diffusion.

L'accessibilité

Dans la poursuite des obligations réglementaires fixées par la loi du 11 février 2005, l'ordonnance du 26 septembre 2014 et ses textes d'application prévoient l'élaboration des agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap). Ce dispositif d'exception permet de poursuivre en toute sécurité juridique des travaux d'accessibilité après le 1er janvier 2015. Il constitue un engagement des acteurs publics et privés, qui ne sont pas, à cette date, en conformité avec la loi, à réaliser les travaux requis dans un calendrier précis.

Les collectivités et élus sont ainsi concernés à plusieurs titres :



- maire d'une commune ou président d'un EPCI, de plus de 5000 habitants par l'installation de la commission pour l'accessibilité :
- maire ou président d'un EPCI, propriétaire ou gestionnaire d'établissements recevant du public par la réalisation de l'Ad'AP sur son patrimoine immobilier ;

48

Territoire, agriculture, développement durable, collectivités territoriales

Territoire, agriculture, développement durable, collectivités territoriales

 maire, autorité délivrant les autorisations de construire et de travaux par la réception et le traitement des dossiers de demande d'approbation d'Ad'Ap de droit commun et l'information de la commission. Pour l'Accessibilité Compétente.

Les dossiers doivent être déposés avant le 27 septembre 2015. Un outil d'aide à la démarche a été élaboré par la DDT et a été mis en ligne sur le site internet des services de l'État des Deux-Sèvres.

Le logement

La mise en œuvre du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) s'est traduite dans le département des Deux-Sèvres par plusieurs actions, dont la mise en place du point d'information unique (ADIL 79) et la signature d'une charte avec les organisations représentatives des professionnels (FFB et CAPEB). Elle se concrétise également par la montée en puissance du programme « habiter mieux », géré par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), qui vise à aider les propriétaires privés dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, à améliorer les logements qu'ils occupent ou qu'ils louent. Aux aides financières s'ajoute l'intervention d'opérateurs spécialisés qui réalisent des diagnostics et définissent en lien avec les propriétaires les programmes de travaux. Les dossiers et demandes de subventions sont ensuite instruits par la délégation locale de l'Anah.

La bonne marche des programmes et les objectifs du document cadre ont permis de bénéficier en 2014 de 30% des enveloppes régionales et d'engager, dans le département, le plus grand nombre de dossiers de la région.

En 2014, ce sont 600 aides qui ont été apportées au profit des ménages (10 000 € environ d'aide pour un logement de propriétaire occupant en faveur des économies d'énergie; les types de travaux correspondent à l'isolation des combles, au remplacement des menuiseries extérieures et au changement de chaudière).

Au total, sur l'ensemble des priorités de l'Anah (la rénovation énergétique, l'habitat indigne/dégradé, l'adaptation liée au vieillissement ou au handicap), ce sont plus de 700 logements qui ont bénéficié d'aides à la réhabilitation, mobilisant des financements gérés par la délégation locale de l'Anah à hauteur de 5,5 millions d'euros de dotation Anah et 2,3 millions en ce qui concerne l'Etat.



LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les contrôles de légalité et budgéaire

Le contrôle de légalité, mission régalienne de l'État placée sous la responsabilité du Préfet par l'article 72 de la Constitution, a été exercé, dans notre département, sur 75.774 actes, soit un accroissement de 14 % par rapport à l'année précédente, induit principalement par le renouvellement des conseils municipaux. La proportion des actes transmis, au titre du contrôle de légalité, par voie électronique, s'élève à 32 %. La télétransmission constitue un outil sécurisé qui s'inscrit dans le développement durable représentant un double gain, en temps et en logistique, puisque la commune reçoit un accusé de réception, sans déplacement.

Au titre du contrôle budgétaire, les observations formulées ont eu notamment pour objet de réclamer des annexes

obligatoires aux budgets primitifs ou comptes administratifs, de signaler un taux de dépenses imprévues supérieur au taux réglementaire de 7,5%, de rappeler les règles présidant à l'octroi de subventions au bénéfice de régies dotées de l'autonomie financière gérant un service public industriel et commercial (SPIC) ou bien au versement de fonds de concours, de vérifier la sincérité des restes à réaliser inscrits au compte administratif, ou bien encore de rappeler les règles d'affectation du résultat de fonctionnement.

La coopération intercommunale

La mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale s'est traduite au 1er janvier 2014, par la réduction de 25 à 13 du nombre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dont deux communautés d'agglomération et onze communautés de communes. L'année 2014 a été principalement marquée par l'installation des nouvelles communautés et, s'agissant de celles issues de fusions, par l'harmonisation sur l'ensemble du territoire communautaire des compétences de ces nouvelles structures.

En ce qui concerne les compétences obligatoires ou optionnelles qui sont affectées d'un intérêt communautaire, elles continuent à être exercées, de façon différenciée, jusqu'à ce que, d'ici le 1^{er} janvier 2016, le conseil communautaire de la communauté, issue de la fusion, définisse un intérêt communautaire homogène pour la totalité du périmètre.

S'agissant des **structures syndicales**, leur nombre, qui était de 148 en 2010, a été ramené à 118 au 1^{er} janvier 2015, ceci essentiellement par la voie de regroupement des structures existantes. Il est à noter que dans le domaine de la distribution d'eau potable, une démarche de rationalisation est conduite depuis plusieurs années en lien avec l'agence régionale de santé, afin de renforcer l'efficacité des structures, notamment au regard des exigences sanitaires. Ce processus va se poursuivre en 2015.

L'accompagnement des nouveaux élus

Dès le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, le Préfet et l'ensemble des services de l'Etat ont réuni le 6 mai 2014 tous les maires du département, pour exposer quelques grands principes d'organisation des services de l'Etat dans le département, revenir sur des sujets souvent sensibles pour les maires et évoquer les priorités de l'action de l'Etat.

Une réunion analogue a réuni le 11 juin 2014 les présidents d'intercommunalités et le Préfet pour échanger sur l'actualité institutionnelle et la mise en place des nouvelles intercommunalités à fiscalité propre.



50

Conclusion

En 2014, l'environnement des services de l'Etat a connu quelques évolutions notables.

En tout premier lieu, le renouvellement des conseils municipaux et communautaires nous a conduit à découvrir de nouveaux partenaires, interlocuteurs de premier plan de l'Etat dans son action quotidienne. Dans le même temps, le changement d'échelle de nombre d'intercommunalités à fiscalité propre, avec l'extension, ou la création, au 1er janvier 2014 de sept nouveaux ensembles, et son corollaire, la disparition de douze collectivités ont également profondément renouvelé le cadre d'action des services de l'Etat. De manière plus concrète encore, c'est en 2014 que l'important chantier immobilier de restructuration des implantations physiques des services de l'Etat au chef lieu du département a abouti, mettant un terme à plusieurs années de travaux conséquents. Ce sont ainsi successivement la délégation territoriale de l'agence régionale de santé, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et enfin le service territorial de l'architecture et du patrimoine qui se sont installés dans des locaux rénovés, autour de la préfecture, formant ainsi un pôle administratif des services de l'Etat au cœur de Niort, propice aux échanges et synergies entre services.

51

Fort heureusement, l'action des services de l'Etat dans le département s'est aussi traduite par quelques constantes.

Par exemple, la mobilisation pour l'emploi, le soutien aux entreprises et le développement économique est demeurée très élevée, avec la plus grande implication de toutes les composantes concernées de l'administration de l'Etat, reflet des priorités du gouvernement. Déploiement rapide et au-delà des objectifs assignés des mesures de la politique de l'emploi, accompagnement des porteurs de projets publics et privés dans la conduite de leurs réalisations dans un esprit de facilitation et de pragmatisme, veille et soutien actif aux entreprises en difficulté ont été des priorités de chaque instant. De même, dans le strict respect du cadre législatif et réglementaire, l'engagement des services de l'Etat, au côté, de collectivités elles-aussi très conscientes des enjeux, a permis d'entretenir et d'amplifier la dynamique de la croissance verte et de la transition énergétique en Deux-Sèvres. C'est ainsi, au sein de la région Poitou-Charentes, dans le département des Deux-Sèvres que le plus grand nombre de logements de particuliers ont bénéficié d'une rénovation énergétique ambitieuse, conciliant impératif d'économies d'énergie et attention portée à la situation des ménages les moins favorisés. De même, c'est aussi en Deux-Sèvres que le rythme de développement de l'énergie renouvelable, éolienne, solaire, mais aussi, de plus en plus, par la filière de méthanisation, est le plus soutenu de la région, grâce au dynamisme des porteurs de projets, mais aussi à l'engagement et la conscience professionnelle des fonctionnaires de l'Etat qui travaillent à concrétiser ces projets parfois complexes.

L'année 2015 connaîtra elle aussi quelques changements. Ceux qui tiennent à la réforme territoriale et à son reflet, la réforme de l'administration territoriale de l'Etat ne seront peut être pas les moindres. Mais nos perspectives, dont les contours ont été définis dans la déclaration de politique générale du Premier ministre, sont claires. Elles visent un triple objectif de simplification, de lisibilité démocratique et de nécessaires économies. Elles sont également très claires pour ce qui concerne l'Etat dans le département des Deux-Sèvres. Le Président de la République l'a indiqué en juin 2014 : le département, en tant que cadre d'action publique, restera une circonscription de référence essentielle pour l'Etat. Voilà donc, là encore, une constante.

Une autre constante tiendra, j'en suis sûr, au dévouement, à la disponibilité et au dynamisme des femmes et des hommes qui forment l'Etat départemental en Deux-Sèvres et qui ont rendu possible les résultats exposés dans le présent rapport.

Document réalisé par la préfecture des Deux-Sèvres en collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat.

